

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES UNIVERSITES, DES CUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
(U.C.A.D)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(I.N.S.E.P.S)

Monographie de fin de formation

Thème :

SUIVI ET EVALUATION PEDAGOGIQUES DES  
ENSEIGNANTS D'EPS AU NIGER : cas de la  
communauté urbaine de NIAMEY

Présenté PAR :

**Saradja ADO**

Promotion 2009-2011

sous la supervision de

**Monsieur Michel DIOUF**

**Inspecteur pédagogique**

**en EPS**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011

## DEDICACES

Je dédie ce travail à mon très cher défunt père j'ai nommé ADO MALAM KATO, toi qui m'as imprimé le sens de devoir, celui de l'honnêteté, du courage et de la persévérance. Repose en paix !

Je le dédie également à ma très chère mère, SAADE ABBALELE. Toi qui m'as tout donné dans la vie. Ton soutien ne m'a jamais fait défaut et arrive au moment opportun.

Je le dédie aussi, à mon frère l'ingénieur des eaux et forêt à la retraite, SANI ADO, toi qui as assuré toute ma scolarité, malgré les difficultés du moment.

Je le dédie, à ma brave femme, BALKISSOU GARBA NEDERE, qui m'a toujours soutenu dans des situations difficiles et qui prend affectueusement soins de nos enfants.

Enfin, je le dédie à mes fils : MAHAMANE SANI, OUSMANE, ABDOUL MALICK et à tous ceux qui viendront par la suite. Ce travail doit être un modèle de sacrifice pour vous. Dans la vie, il y a un temps où, l'homme est appelé à souffrir pour une cause noble qui détermine sa réussite.

Je voudrais que chers fils que vous puissiez, être bien outillés pour continuer mon œuvre c'est-à-dire exceller dans le sens du devoir, avec la bénédiction de DIEU, le tout puissant, le très miséricordieux ; qu'il vous assiste et qu'il vous protège. Amen !

## REMERCIEMENTS

Je présente mes sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu m'accorder leur soutien de quelque nature que ce soit : moral, matériel et financier. Qu'ils trouvent ici, l'expression de ma gratitude. Certes la liste est très longue, mais je m'en vais citer quelques uns d'entre eux.

Je pense particulièrement à mes véritables amis :

Mon ami du lycée, l'exemplaire OUMAROU HAMA DIALLO et sa très dynamique femme HALIMATOU BAKO ainsi que leurs enfants, qui ont joué un rôle très déterminant dans la résolution de mes problèmes à Dakar, entre autres celui de ma scolarité.

Mes amis d'enfance : HACHIMOU SOULEYMANA, HASSAN MIDJITABA, LAOUALI MAMAN NOURI, pour leur soutien constant.

Mon ami de l'INSEPS, le Togolais KPATCHA SALAKA pour son soutien et sa franche collaboration.

Je remercie, également les professeurs de l'INSEPS pour leur approche pédagogique exemplaire et n'ont ménagé aucun effort pour partager avec nous leur savoir faire.

Je pense également à mon directeur de monographie M. MICHEL DIOUF très gentil et toujours disponible.

Mme ZOURKELEYNI FALILATOU BAKO qui, malgré son état de santé s'est sacrifiée pour moi dans la réalisation de ce document.

Mme MARI DIENE, responsable du service de la scolarité pour tout ce qu'elle a fait pour notre promotion ainsi que les responsables de la Bibliothèque de l'INSEPS.

Je remercie mon voisin MAMANE MOUSSA pour sa bonne collaboration

Mes remerciement vont également à tous mes compatriotes nigériens et aux guinéens de notre villa au quartier MADINA..

Je pense particulièrement à tous les élèves inspecteurs de ma promotion.

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

- **APS : Activités Physiques et Sportives**
- **CEG : Collège d'Enseignement Général**
- **CES : Complexe d'Enseignement Secondaire**
- **CUN : Communauté Urbaine de Niamey**
- **DECB2/M : Direction d'Enseignement des cycles de Base2 et Moyen**
- **DRESS : Direction Régionale des Enseignements Secondaire et Supérieur**
- **E/P : Enseignant par Poste**
- **EPS : Education Physique et Sportive**
- **F/A : Franco-Arabe**
- **IES : Inspection de l'Enseignement Secondaire**
- **INSEPS : Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport**
- **I.O : Instructions Officielles**
- **IPR : Inspection Pédagogique Régionale**
- **LOSEN : Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien**
- **MESS/RS : Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche scientifique**
- **NY : Niamey**
- **UP : Unité Pédagogique**

# SOMMAIRE

DEDICACES

REMERCIEMENTS

SIGLES ET ABREVIATIONS

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION .....   | 1  |
| CHAPITRE- 1 : CADRE THEORIQUE .....  | 5  |
| I. LA PRESENTATION DU SUJET .....  | 6  |
| 1.1. la Problématique .....  | 7  |
| 1.2. Formulation de l'hypothèse .....  | 9  |
| II. DEFINITION DES CONCEPTS .....  | 10 |
| 2.1. L'éducation .....   | 10 |
| 2.2. L'éducation physique .....  | 10 |
| 2.3. L'évaluation pédagogique .....  | 11 |
| 2.4. Suivi-pédagogique .....   | 13 |
| 2.5. Pédagogie .....   | 13 |
| 2.6. Didactique .....  | 14 |
| 2.7. Apprentissage - enseignement .....  | 14 |
| III. REVUE DE LA LITTERATURE.....  | 14 |
| 3.1. Les dimensions de l'évaluation pédagogique .....  | 16 |
| 3.2. Les principales raisons de suivi et évaluation pédagogique des enseignants<br>d'EPS ..... | 18 |
| 3.2.1 La diversité des enseignants .....   | 18 |
| 3.2.2. Les causes de l'échec des élèves .....  | 19 |

CHAPITRE-2 PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE ET ANALYSE DE LA SITUATION PRESENTE DE L'ENSEIGNEMENT EN GENERAL ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE EN PARTICULIER .....21

I- LA CARTE SCOLAIRE DANS LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF AU NIGER .....22

1.1. La carte scolaire .....22

1.2. Le diagnostic du système éducatif nigérien en général .....24

1-3. présentation de l'enseignement général selon les données de la carte scolaire a l'échelle nationale et au niveau de la D.R.E.S.S. de Niamey .....25

1-3-1- au niveau national .....25

1-3-2- au niveau de la région de Niamey .....28

1-3-3- présentation de la communauté urbaine de Niamey .....31

1-3-4- la politique nationale en matière de l'éducation .....32

1-3-5- les textes administratifs et réglementaires qui régissent la pratique de l'EPS .....32

1-3-6- .organisations de l'éducation physique et sportive au Niger .....33

II- ANALYSE DE LA SITUATION EDUCATIVE EN 2009-2010 DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE NIAMEY .....35

2.1-situation du personnel d'encadrement .....35

2.2- Situation des établissements par inspection .....37

2.3- Situation des infrastructures et équipements sportifs .....38

III – RECAPITULATION DES GRANDES ORIENTATIONS ACTUELLES ET DE LEURS APPLICATIONS SUR LE TERRAIN .....39

3.1- organisation administrative de l'EPS .....39

3.2- l'organisation technique de l'accompagnement pédagogique en EPS .....40

|  |    |
|--|----|
| IV- RECAPITULATION DES DEVIANCES CONSTATEES DANS L'APPLICATION DU SYSTEME EDUCATIF ET RECHERCHE DES VOIES ET MOYENS POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE DE QUALITE..... | 43 |
| 4.1- Les déviances constatées .....  | 43 |
| 4.2- les voies et moyens pour la mise en place d'un enseignement d'EPS de qualité .....  | 44 |
| V- METHODOLOGIE .....  | 44 |
| 5.1. La population mère .....  | 44 |
| 5.2. Echantillonnage de la population cible .....  | 45 |
| 5.3. Le guide d'entretien .....  | 45 |
| 5.4. Le questionnaire .....  | 45 |
| CHAPITRE 3 : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE.....   | 47 |
| I- LE TRAITEMENT DES REPONSES DONNEES PAR LES INSPECTEURS .....  | 48 |
| II- LE TRAITEMENT DES REPONSES DONNEES PAR LES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES .....  | 56 |
| III- LE TRAITEMENT DES REPONSES DONNEES PAR LES ENSEIGNANTS d'EPS...63   |    |
| IV- RECOMMANDATIONS .....  | 69 |
| 4.1- A l'endroit de l'Etat .....   | 70 |
| 4.2- A l'endroit des Inspecteurs Pédagogiques .....  | 70 |
| 4.3- A l'endroit des conseillers pédagogiques .....  | 71 |
| 4.4- A l'endroit des Enseignants d'EPS .....   | 71 |
| CONCLUSION .....   | 73 |
| BIBLIOGRAPHIE .....  | 76 |
| ANNEXES .....  | 80 |



**INTRODUCTION**

L'apport de l'éducation physique et sportive (EPS) dans le processus d'apprentissage-enseignement, est capital pour la formation des citoyens intègres qui aspirent au développement de leur pays. Cet état de fait s'explique par le biais de nombreuses opportunités qu'offre la pratique de l'EPS. Ainsi, elle est considérée comme un moyen d'éducation, de formation, d'amélioration de la santé physique et morale de l'individu ; bref, sa pratique est une école pour la vie. Elle constitue un moment où se développent des compétences telles que la coopération, le travail d'équipe, le leadership et/ou se transmettent des attitudes comme la discipline, la valorisation de l'effort et le dépassement de soi. Autant des valeurs qui permettent aux individus de s'insérer convenablement dans la société.

Eu égard à tous ces atouts, l'éducation physique apparaît comme précieuse et impérieuse pour que l'Etat puisse mettre en place un système d'évaluation afin de mieux assurer une redynamisation et une meilleure organisation technique de tout le système pédagogique en vue d'une efficacité effective des mécanismes qui contrôlent et véhiculent la pratique de l'EPS à l'école. C'est dans ce sens que des organes de suivi telle que l'équipe pédagogique constituée des inspecteurs, des conseillers et des enseignants, sont mis en place pour garantir le suivi et le contrôle.

Cependant, les activités menées par cette équipe rencontrent un certain nombre de contraintes qui affectent le déroulement de la pratique de l'EPS. Ces difficultés sont de plusieurs ordres et s'articulent autour de :

- Problème de la double tutelle exercée par les ministères en charge de l'éducation et celui des sports. Cette situation crée en effet l'ambiguïté d'appartenance qui a un impact négatif sur les résultats ;
- Manque d'infrastructures, de supports pédagogiques et de matériels didactiques ;
- Nombre insuffisant d'enseignants spécialistes dont certains sont affectés à l'enseignement d'autres disciplines ou à des fonctions administratives ;
- Problème de la formation initiale et continue des enseignants qui ne permet pas la maîtrise pédagogique nécessaire à leur métier ;

- La réduction du temps et des espaces réservés à l'EPS au sein des établissements scolaires ;
- L'Insuffisance de dotations budgétaires allouées à ce genre d'activités ;
- Peu d'intérêt accordé à l'EPS par les différents acteurs du système éducatif ;
- Contraintes socio- culturelles qui désavantagent particulièrement les filles.

C'est face à ces contraintes que l'équipe pédagogique doit se battre pour assoir un enseignement de l'éducation physique et sportive de qualité.

Au Niger, l'équipe pédagogique doit garantir le suivi et l'évaluation de l'ensemble du système éducatif. Pour ce faire, un certain nombre d'actes législatifs et réglementaires ont été pris, ce qui doit permettre de bien circonscrire le champ d'application de l'équipe pédagogique et de bien spécifier le contenu des programmes à bâtir.

Bien que l'équipe pédagogique présente des attributions claires et précises à chacune des composantes de suivi et contrôle pédagogique, le rendement obtenu par ce processus est en-deçà des espérances au regard des résultats enregistrés par les élèves que ce soit à la pratique de l'EPS ou à celle du sport scolaire comme l'atteste les notes du brevet et du baccalauréat sportifs pour ces dernières années et aussi, le faible niveau de compétition des équipes scolaires lors du championnat national réservé à cette catégorie.

Nous cherché à savoir comment l'équipe pédagogique arrive à coordonner ses activités. Qu'est-ce qui explique alors le rendement de suivi et d'évaluation pédagogique sur les prestations des enseignants d'EPS.

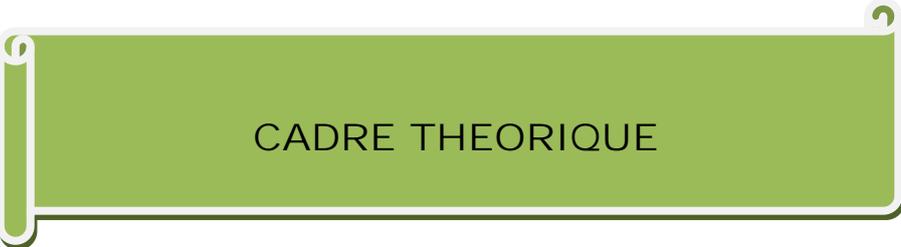
Pour répondre à toutes ces interrogations, nous proposons de construire notre travail sur trois chapitres :

- Au premier chapitre, ou cadre théorique qui s'articule autour de la présentation du sujet, de la définition des concepts et de la revue de littérature;
- Au deuxième chapitre, la présentation du cadre de l'étude et analyse de la situation présente de l'enseignement en général et de l'éducation physique en particulier. Ce volet va concerner la carte scolaire, l'analyse de la situation éducative 2009-2010 de la

communauté urbaine de Niamey, les grandes orientations actuelles et leurs applications sur le terrain, les déviations constatées ainsi que les voies et moyens pour un enseignement de l'EPS de qualité ;

- Enfin le troisième chapitre : la présentation et l'analyse des résultats de l'enquête et recommandations qui en sont issues.

## CHAPITRE- 1



CADRE THEORIQUE

## I- LA PRESENTATION DU SUJET

Jadis, la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) au Niger était une « pépinière », dans la production des athlètes aptes à être orientés vers le sport d'élites. Dans une certaine mesure, l'enseignement de l'EPS suscitait beaucoup d'engouement tant au niveau des élèves qu'à celui du corps enseignant et du personnel administratif au sein des établissements scolaires. Ainsi, toutes les élites ou les sportifs de haut niveau qui ont défendu valablement les couleurs nationales ont été initiées dans la pratique sportive tout d'abord dans leur établissement respectif avant d'être répartis selon leur disposition morphologique et en fonction du talent qu'ils incarnent vers les disciplines de compétition sportive. Nous pouvons citer, entre autres les sports collectifs ( le football ,le basketball , le volleyball et le handball) ; l'athlétisme (courses de vitesse ,courses de demi -fond ,courses de fond , le saut en hauteur, le saut en longueur , le triple saut ,le lancer de disque, le lancer de javelot ,etc.).

Dans cette perspective, la quasi-totalité des joueurs ou athlètes évoluant en équipe nationale ont eu une base issue d'un enseignement d'EPS méthodiquement dirigé et scientifiquement élaboré avec une politique éducative bien adoptée au contexte socio-économique.

Cependant, force est de constater que de nos jours, l'enseignement de l'EPS semble être en deçà de son rendement habituel. On est en droit de se demander si les élèves ont cessé de s'adonner pleinement aux cours d'EPS. Ou bien la pédagogie appliquée par les enseignants d'EPS demeure moins efficace que celle des années antérieures. Enfin le processus de suivi-évaluation connaît des difficultés pouvant agir négativement sur le rendement scolaire.

Ainsi, ma modeste expérience en tant que professeur certifié d'EPS enseignant de 1996 à 2004 puis conseiller pédagogique de 2004 à 2009, m' a permis d'accorder une importance capitale non seulement aux mauvais résultats des élèves lors des examens de fin de cycle notamment le brevet et le baccalauréat sportifs , mais également le déclin des sports scolaires à travers leurs résultats très peu encourageants.

Ceci me donne l'occasion de poser la question sur le problème de suivi et d'évaluation pédagogiques des enseignants d'EPS. L'on constate que les mauvais

résultats en matière d'EPS ne sont pas imputables uniquement aux élèves mais bien souvent à l'enseignement dispensé, autrement dit aux programmes, aux méthodes didactiques et aux conditions de travail.

On est alors tenté de porter l'étude sur l'encadrement et le suivi des enseignants par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques au niveau de la communauté urbaine de Niamey.

## **1.1- LA PROBLEMATIQUE**

Le processus de l'enseignement –apprentissage qui découle du système éducatif est un mécanisme très complexe et dont la finalité débouche sur la construction des compétences des apprenants. Ceci ne peut être possible qu'à travers une certification ou une appréciation qui montre l'efficacité de l'enseignement qu'on appelle évaluation du système.

Ainsi la réflexion sur l'évaluation confrontée au problème de la différence fait apparaître deux directions prises par la Pédagogie : l'une centrée sur le faire, l'efficacité, l'efficacit  et l'autre centrée sur l'être, le savoir devenir et le jouir de soi comme le stipule le dossier de l'EPS n° 7 intitulé formation initiale – formation continue. La première forme de l'évaluation est comparaison et mesure, la seconde est le suivi d'une progression savamment dosée vers un rendement maximal.

On peut alors affirmer que l'évaluation occupe une place essentielle dans le processus enseignement-apprentissage. Si enseigner consiste à fixer des objectifs en tenant compte de la situation de départ des apprenants, à mettre ensuite en œuvre des stratégies didactiques appropriées pour atteindre ces objectifs, il est évident que cette action n'aurait pas de sens si on ne peut pas disposer d'un feed-back, soit tout au long du processus de l'action didactique, soit à la fin de cette action pour apprécier dans quelle mesure et jusqu'à quel point les objectifs assignés ont été atteints par les élèves. Cela explique l'importance de l'évaluation dans le processus éducatif. C'est grâce à elle et aux techniques de plus en plus éprouvées qu'elle met à la disposition des enseignants, des pédagogues et des gestionnaires du système éducatif qu'on peut avoir une appréciation fondée sur d'abord la valeur du produit de l'action éducative et ensuite sur l'efficacité de l'action éducative. En d'autres termes, il

s'agit de l'évaluation du processus au niveau des objectifs, des méthodes, des formes de travail didactique, des programmes etc. Ceci constitue l'objet de la présente recherche.

Au Niger la mission de suivi-évaluation du système éducatif est dévolue aux conseillers et aux inspecteurs pédagogiques élargis aux administrateurs scolaires. Cependant, l'EPS ne peut échapper à ce système. Bien qu'en s'acquittant de leurs tâches spécifiques c'est-à-dire celles de l'accompagnement des enseignants, l'efficacité du système éducatif est d'actualité au regard des résultats ou des performances des élèves par rapport à l'EPS. Ceci permet de poser l'interrogation suivante : comment s'effectue le suivi-évaluation pédagogique des enseignants d'EPS au Niger plus précisément dans la communauté urbaine de Niamey ? Ce qui reviendrait à faire le bilan des activités des conseillers, des inspecteurs pédagogiques ainsi que celles des administrateurs scolaires afin d'envisager des perspectives meilleures pour une éducation physique et sportive efficiente.

Le conseiller et l'inspecteur agissent principalement sur l'enseignant. Ainsi, ils vont s'intéresser à son comportement et aux fonctions qu'il exerce. Ceci n'est possible qu'à travers l'observation des valeurs, des attitudes, des préoccupations et des mécanismes de prises de décisions de la part de l'enseignant. En considérant ces valeurs et qualités citées ci-dessus, nous pouvons dire que l'enseignant est responsable de ce qui se passe en classe et sur le terrain de l'EPS. Il est en principe le maître des décisions à prendre. Un de ses rôles, c'est de choisir, d'identifier et de définir les tâches que ses élèves devront réaliser. Le mauvais résultat ou les mauvaises prestations des élèves peut aussi être dû à la nature et à l'efficacité de l'enseignement dispensé par l'enseignant.

Dès lors qu'on parle du système éducatif, l'intervention de l'enseignant fait une suite logique à d'autres des différents acteurs et à divers niveaux. Ainsi, nous pouvons parler de travail d'équipe et comme l'a si bien dit MAHIEU dans son ouvrage **travailler en équipe** stipule que l'équipe n'est pas l'uniformisation des pratiques ni la mise au pas des individualités mais, par confrontation des différences, la synergie de toutes les potentialités. En allant dans le même sens, les prestations de l'enseignant doivent aussi affecter le service rendu par le conseiller et l'inspecteur pédagogiques relativement à leur mission d'encadrement et d'accompagnement scolaires.

Les problèmes majeurs que pose l'enseignement de l'EPS au Niger et en particulier au niveau de la communauté urbaine de Niamey, fait ressortir que :

- Les notes obtenues par les élèves aux examens de brevet et du baccalauréat sportifs sont catastrophiques ;
- Les contenus de l'enseignement sont mal exploités ;
- L'équipe pédagogique (inspecteur- conseiller-enseignant) ne semble pas être efficace au vu des résultats scolaires enregistrés.

Alors nous nous sommes posé un certain nombre de questions : comment sont menées les missions du conseiller et celles de l'inspecteur pédagogiques dans le cadre de suivi-évaluation des enseignants d'EPS ? Comment ces derniers arrivent-ils à réguler leurs actions en ce qui concerne le travail en équipe ? Et enfin quelles perspectives pédagogiques pour un bon accompagnement des enseignants d'EPS dans l'exercice de leurs tâches.

## **1.2- FORMULATION DE L'HYPOTHESE**

En matière d'éducation, de nombreuses craintes existent chez les enseignants lorsqu'il s'agit d'évoquer leurs pratiques. Il est important d'amener chacun à pouvoir s'exprimer pour prendre conscience qu'en situation d'enseignement, chaque formateur est confronté à des problèmes ou difficultés. Ainsi, il est nécessaire de rassurer l'enseignant du fait qu'on ne cherche pas à remettre en cause sa compétence mais plutôt à bien l'adapter au processus d'enseignement-apprentissage dans un environnement plus réaliste et plus moderne. En effet ce processus suppose une régulation. Toujours en prenant l'exemple de MAHIEU la régulation est un dispositif destiné, compte tenu des besoins, à ajuster et/ou à perfectionner les pratiques professionnelles par :

▶ La mise à jour et le suivi des orientations et des décisions prises par l'équipe ;

▶ La clarification ou la compréhension des phénomènes interactifs, qui se jouent entre les différents protagonistes ;

Le questionnement et l'analyse de ces pratiques ».

En se référant au système éducatif nigérien on pose comme hypothèse : le manque de synergie d'actions du conseiller et celles de l'inspecteur pédagogiques, portées sur

les enseignants d'EPS dans la construction des compétences chez les élèves serait à la base des difficultés rencontrées dans le cadre de suivi et d'évaluation.

## **II- DEFINITION DES CONCEPTS**

Pour rendre notre recherche plus accessible, il nous paraît nécessaire de définir et/ou d'expliquer les notions essentielles qui gravitent autour de l'éducation en général et de l'EPS en particulier.

Il s'agit : d'éducation, d'éducation physique, d'évaluation pédagogique, de suivi pédagogique, de pédagogie, de didactique, d'apprentissage- enseignement.

### **2.1. L'EDUCATION**

LEGENDRE (1988), <sup>1</sup>, définit l'éducation comme étant, le <<développement harmonieux et dynamique chez l'être humain de l'ensemble de ses potentialités (affectives, morales ,intellectuelles , physiques ,sociales ,etc.) ; développement du sens , de l'autonomie ,de la responsabilité , de la décision ,des valeurs humaines et du bonheur chez la personne >>.

L'importance que nous requiert l'éducation dans le processus du développement socio-économique d'un pays, démontre combien de fois qu'il est nécessaire de rendre les activités éducatives plus réalistes et plus efficaces. Or ceci n'est possible qu'à travers le suivi et l'évaluation pédagogiques du système. .

### **2.2- L'EDUCATION PHYSIQUE**

<< L'éducation physique est un champ d'étude et une profession qui participe au développement de la personne par la mise en œuvre de pratiques corporelles et des connaissances s'y rattachant, dans le but de contribuer à son éducation à sa santé et à sa qualité de vie dans tous les milieux et pour toute la vie >> <sup>2</sup>

Pour LAFON ( 1979 ) « c'est la partie de l'éducation générale qui utilise comme moyen l'exercice physique .C'est un ensemble de pratiques méthodiques et régulières destinées à développer ,améliorer, ou à entretenir les qualités physiques ,intellectuelles et morales

---

<sup>1</sup> rapporté par <sup>1</sup>Ph.D . Ousman SANE dans notre cours de connaissance professionnelle en EPS (2010)

<sup>2</sup> (CEGPQ,), rapporté toujours par le Ph.D. O.SANE

qui permettent une meilleure adaptation de l'individu à son milieu physique et social ,à son épanouissement , à l'harmonie de ses formes et de ses fonctions ,à l'affermissement de sa santé ».

L'EPS reste et demeure intégrée dans l'éducation, cependant, les méthodes, les voies et moyens qu'elle utilise révèle en elle une spécificité qui la différencie des autres disciplines d'enseignement. En effet, elle prend en compte les aspects moteurs, cognitifs et affectifs. On parle de la trilogie de l'EPS, en ce sens nous pensons que pour l'efficacité de cette discipline, elle doit solliciter de façon prompte le suivi et l'évaluation pédagogiques des enseignants. Ceux-ci, ont la lourde et exaltante mission d'accomplir leurs tâches académiques. On entend par tâche, l'activité prescrite à un sujet.

La tâche gagne à être définie par des critères qui définissent l'attendu par rapport à un ou plusieurs objectifs. Elle suppose des consignes qui finalisent l'activité (le but / la production demandée), indiquent éventuellement des éléments de méthode, et les conditions de réalisation. La réalisation de la tâche nécessite la mise en œuvre d'opérations invariantes qui lui sont spécifiques et que le sujet effectue en fonction de démarches qui lui sont propres.

### **2.3- L'EVALUATION PEDAGOGIQUE**

Selon toute logique, l'évaluation suppose ici un outil qui nous permet de juger un travail effectué dans le cadre d'apprentissage-enseignement, afin de prendre une décision. Quels sont alors les concepts clés qui entourent la notion de suivi-évaluation ?

“L'évaluation pédagogique peut être définie comme le processus systématique visant à déterminer dans quelle mesure des objectifs éducatifs sont atteints par les élèves”.

- C'est l'action d'évaluer, c'est-à-dire, attribuer une valeur à quelque chose : événement, situation, individu, produit,... c'est également mettre en relation des éléments issus d'un observable (ou référé) et un référent pour produire de l'information éclairante sur l'observable, afin de prendre des décisions.

STUFELBEAM précise « l'évaluation est le processus qui consiste à décrire, recueillir et fournir des informations utiles pour porter un jugement décisif (décision) en fonction de diverses possibilités. ». <sup>3</sup>

Elle est pluri - référentielle, englobe et dépasse le contrôle. Elle privilégie le qualitatif sur le quantitatif. Au delà du contrôle analytique, elle est conçue comme un processus intervenant dans un système ouvert, en vue d'en élucider le fonctionnement et l'évolution. Les référentiels s'élaborent dans le processus même de l'évaluation. Saisir la réalité à travers des procédures de contrôle ou la saisir plus largement à travers une évaluation qui cherche à comprendre sont des attitudes révélatrices d'un système explicatif du monde qui met en jeu les valeurs profondes du sujet.

L'apprenant participe à l'élaboration des procédures d'évaluation. En évoquant la notion de référentiel nous faisons allusion au référent et au référé. Qu'est-ce qui caractérisent ces termes ?

- **Le Référent**, "ce à quoi se rapporte pour devenir plus intelligible un matériel donné". Il comporte l'objectif de l'action (les compétences visées) et les critères sur lesquels on s'appuiera pour évaluer l'observable, c'est-à-dire la production de l'apprenant en fonction de la tâche prescrite. Si on évalue un produit fini, les critères seront des qualités attendues de ce produit.

**Le référé**, c'est l'observable (la production / la démarche) et les indicateurs qui permettront de se prononcer en fonction des critères

Tout formateur doit remplir deux grands rôles sociaux : celui de pédagogue (quand il facilite l'apprentissage) et celui de sélectionneur (quand il attribue des notes et fait passer des examens). A chacun de ces rôles sociaux correspond un type d'évaluation.

Comme il est évident que l'enseignant évalue toujours dans le but de prendre une décision, c'est la nature de la décision prise qui permet de distinguer deux types d'évaluation à savoir : l'évaluation sommative et l'évaluation formative qui souvent sont complémentaires.

---

<sup>3</sup> Babou Sene, Inspecteur général de l'éducation Nat ENS-UCAD consulté le janvier

**2.4-SUIVI-PEDAGOGIQUE :** cette expression renvoie à l'accompagnement des enseignants. Ces derniers peuvent être des débutants comme des expérimentés .Le suivi concerne également les équipes pédagogiques, des projets éducatifs au besoin. C'est aussi la mise en œuvre de plan annuel des animations pédagogiques, une aide aux projets d'école, aux actions intégrées et à la collecte des données pour les enquêtes locales et/ou nationales.

## **2.5- PEDAGOGIE**

Le terme désigne les méthodes et les pratiques d'enseignement et d'éducation ainsi que les qualités requises pour transmettre un savoir quelconque. Faire preuve de pédagogie signifie enseigner un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Selon Ferdinand Buisson (inspecteur général de l'instruction publique) c'est une Science de l'éducation tant physique qu'intellectuelle et morale (Dictionnaire de pédagogie 1887, col 238.a)

Emile Durkheim : la pédagogie est une réflexion appliquée aussi méthodiquement que possible aux choses de l'éducation.

Françoise Clerc : la pédagogie est l'ensemble des savoirs scientifiques et pratiques des compétences relationnelles et sociales qui sont mobilisées pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies d'enseignements.

Selon Marguerite Altet, l'enseignement couvre deux champs de pratique :

- 1- celui de la gestion de l'information, de la structuration du savoir par l'enseignant et de leur appropriation par l'apprenant, domaine de la didactique.
- 2- Celui du traitement de la transformation de l'information en savoir par la pratique relationnelle et l'action de l'enseignant en classes par l'organisation de situations pédagogiques pour l'apprenant, c'est le domaine de la pédagogie (les pédagogies et l'apprentissage, PUF, 1997, P11).

En d'autres termes, les dispositifs pédagogiques sont des structures administratives, des agences au sein du système éducatif.

## **2.6- DIDACTIQUE : (page 108)**

- 1- Dans son acception commune, l'expression « didactique des langues », « didactique des mathématiques », « didactique de la mécanique », etc. renvoie à l'utilisation des techniques et des méthodes d'enseignement propre à chaque discipline.
- 2- Dans son acception moderne : la didactique étudie les interactions qui peuvent s'établir dans une situation apprentissages-enseignement entre un savoir identifié, un maître dispensateur de ce savoir et un élève récepteur de ce savoir.

## **2.7- APPRENTISSAGE- ENSEIGNEMENT (situation Apprentissage et d'enseignement)**

Situation particulière de communication qui articule trois composantes : un « formateur » ayant l'intention d'instruire, des « élèves » qui n'ont pas toujours envie d'apprendre et un « contenu » d'enseignement. Cette situation est conçue par le formateur dans le but de provoquer un apprentissage précis chez l'élève.

Si l'on admet que la pédagogie est une action qui vise à produire des effets d'apprentissages, on peut envisager de comparer la situation d'apprentissage-enseignement à une « situation de production ».

Toute activité déployée par une personne pour développer des apprentissages précis chez autrui.

## **III- REVUE DE LA LITTERATURE**

La question de l'accompagnement pédagogique des enseignants en général et de ceux d'EPS en particulier, est très complexe du fait de la diversité des méthodes et des techniques en matière d'encadrement pédagogique.

Cependant relativement à notre thème : suivi et évaluation pédagogique des enseignants d'EPS, plusieurs travaux de recherche ont apporté une clarification dans la compréhension de l'évaluation et de l'encadrement pédagogique en ce qui concerne la mission des conseillers et des inspecteurs : il s'agit des ouvrages, des mémoires, et aussi des monographies.

## Les ouvrages et/ou les mémoires

Titre : **Vers un programme d'EPS**

- Auteur : PINEAU-M :(1989) Langue : FRANÇAIS Source : **Hyper FRANCE** , n 164, p 4, 1 p
- Résumé : Il est nécessaire de définir le programme en EPS lorsque, l'on pose le problème des relations entre le sport et l'EPS. L'auteur insiste sur la nécessité de cohérence à trouver entre les traitements didactiques et les objectifs poursuivis. La transformation des programmes est d'autant plus nécessaire que la discipline elle-même.
- Titre : **Niveaux d'habileté et images de la compétence en EPS**
- Auteur : KLEIN-G :(1990) Langue : FRANÇAIS Source : **Education physique et sport FRANCE** n 225, pp 20-23, 4 p, ill 4 ref
- Résumé : donne Une définition de plusieurs termes : compétence, hiérarchie d'excellence, niveau d'habileté. Dans le cadre d'une enquête la représentation que se font les enseignants des compétences en EPS, la formulation de niveaux d'habileté et leur fonction pour la certification.
- Titre : **Des principes opérationnels aux programmes d'EPS : les données d'accompagnement de l'action**
- Auteur: PINEAU-C (1993) Langue : : **Education physique et sport FRANCE** 1993, n 239, pp 41-43, 3 p
- Ces principes illustrent Une présentation de la méthodologie permettant l'élaboration de programmes d'enseignement en EPS dans le 1e et 2e degré. Ils sont établis en fonction des données essentielles qui forment l'ensemble des connaissances à acquérir et des savoirs à construire en rapport avec les finalités de l'enseignement et de la nature des pratiques. Des précisions quant aux termes suivants : connaissance, savoir, savoir-faire : principes opérationnels, principes d'action

## **Les monographies**

**Titre : l'enseignement de l'éducation physique au Niger de 2009a 2010**

**Auteur :** AMANI SALLE ABDOUL AZIZE Inspectorat promotion 2008-2010 INSEPS DE DAKAR

**RESUME :** cette monographie fait ressortir un réel problème dans le processus d'enseignement de l'EPS au Niger, relatif au nombre et à la qualité des enseignants.

**Titre : la supervision pédagogique en EPS au NIGER**

**Auteur :** ISSAKA ADAMOU Inspectorat promotion 2004-2006 INSEPS DE DAKAR

**RESUME :** les études menées au niveau de la région de Niamey, font ressortir un caractère très passif de la supervision lié à un manque crucial des moyens.

**Titre : problématique de l'enseignement d'Education Physique et Sportive au TOGO**

**Auteur :** KIBULU YABATI AGBERE Inspectorat promotion 2008-2010 INSEPS DE DAKAR

**RESUME :** la mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS est handicapée par le nombre insuffisant d'enseignants qualifiés, le problème d'infrastructures sportives dans les établissements scolaires, le nombre insuffisant du matériel didactique et le manque de programme officiel pour l'enseignement d'EPS.

Il ressort de la synthèse de ces documents que pour mieux cerner le sens du sujet, il est nécessaire de mettre l'accent sur les dimensions de l'évaluation pédagogique ainsi que sur ses caractéristiques.

### **3.1. Les dimensions de l'évaluation pédagogique**

Le processus enseignement -apprentissage peut être caractérisé par trois composantes : les objectifs pédagogiques, les stratégies éducatives et l'évaluation.

- Les objectifs sont les modifications de comportement que l'enseignant cherche à susciter chez l'apprenant
- Les stratégies éducatives sont des voies et moyens didactiques mis en œuvre pour atteindre les objectifs ainsi définis.

- L'évaluation est le processus systématique qui vise à déterminer dans quelle mesure les objectifs éducatifs sont atteints.

❖ **Les fonctions et aspects de l'évaluation pédagogiques**

**Tableau 1** : les fonctions et aspect (source-ENS-UCAD, Thiès, 2003 )

| Etape                   | Buts  | Type d'évaluation      |  |
|-------------------------|---|------------------------|--|
| Avant l'apprentissage   | Orientation<br>Sélection<br>Information   | évaluation pronostique | Formation pour :<br>l'élève<br><br>Le processus éducatif sommative pour élève                        |
| Pendant l'apprentissage | Régulation donnant lieu soit à :<br><br>une progression,<br>une remédiation pour certains et un approfondissement pour les autres dans le même temps. | évaluation continue    | Formation pour<br>(essentielle critère)<br><br>l'élève<br>le processus éducatif sommative pour élève |
| Enfin d'apprentissage   | constat, classement, certification (échec ou réussite) par bilan  | évaluation ponctuelle  | Sommative<br><br>(critériée et normée) pour<br><br>l'élève<br>le processus éducatif                  |

Ce tableau illustre les buts de l'évaluation ainsi que les types d'évaluation avant, pendant et après l'apprentissage.

**NB** : l'évaluation continue est la combinaison de l'évaluation formative et de l'évaluation sommative. De par sa durée, elle peut concerner tout un programme d'enseignement.

Dans ces circonstances, nous pensons que les conseillers et les inspecteurs pédagogiques restent et demeurent au centre pour une harmonisation et une efficacité de l'enseignement.

## **3.2. Les principales raisons de suivi et d'évaluation pédagogique des enseignants d'EPS**

### **3.2.1 La diversité des enseignants**

Du côté des enseignants, nous constatons essentiellement trois facteurs qui sont l'hétérogénéité des enseignants, la nécessité d'une formation continue et les responsabilités éducatives.

S'agissant de l'hétérogénéité du personnel enseignant d'EPS, (maître, professeur certifié et enseignants sans formation initiale), elle crée des différences de perception et de représentation de ce qu'il y'a « à faire ». Mais ces différences se réduisent considérablement avec l'expérience.

Cependant, même à formation égale, les enseignants affichent des différences d'attitudes, de comportements et d'investissements difficiles à hiérarchiser. Néanmoins, cela peut être source de la dynamique de l'EPS si on fait valoir la conscience professionnelle. On constate que l'hétérogénéité des enseignants peut ne pas engendrer une bonne mission de l'enseignement. En raison :

- De la nécessité d'une formation continue : quelle que soit l'hétérogénéité des enseignants d'EPS, la formation continue suivie par ces derniers joue un rôle capital qui doit être entretenu et préservé. La formation continue permet de réduire considérablement l'hétérogénéité des enseignants ;
- Des responsabilités éducatives des enseignants : en dehors des heures officielles de cours d'EPS, l'enseignant se voit attribuer d'autres tâches notamment, s'impliquer dans l'entraînement des activités culturelles et sportives d'établissement, s'associer aux autres collègues des différentes disciplines dans l'animation de l'établissement et dans la sensibilisation des parents d'élèves pour leur implication par rapport à la vie de l'établissement, tant sur le plan académique que sur le plan culturel et sportif.. l'enseignant a aussi le devoir de réserver plus de temps pour les élèves qui cherchent à maîtriser les habiletés motrices ;

Du côté des conditions matérielles et des horaires de l'enseignement, parler de cela, faire allusion à la situation géographique et aux horaires de travail . Il n'est en réalité un secret pour personne , que l'insuffisance ou l'absence totale des équipements adéquats rend la pratique de l'EPS très difficile et peu rentable . Il ressort que les établissements scolaires manquent suffisamment d'espace dans leur cour , ce qui entraine dans certains cas un déplacement des élèves de leur école au terrain de pratique de l'EPS .Ce mobile a pour conséquence la réduction considérable du temps accordé à une séance d'EPS.

- Du côté des élèves : l'école regorge d'élèves qui viennent d'horizons divers et qui n'ont pas forcément reçu le même modèle d'éducation au niveau de leur famille respective. En d'autres termes, la diversité des enseignements nous renvoie à la diversité des enseignants à travers leur formation initiale ; à la diversité des conditions matérielles en tenant compte de leur accessibilité, de leur quantité et de leur qualité ; et enfin à la différence des caractères observés chez les élèves.

### **3.2.2- Les causes de l'échec des élèves**

En nous basant sur les travaux menés dans le traité thématique de pédagogie d'EPS (1986), nous retiendrons comme causes de l'échec scolaire de l'élève quatre principaux facteurs : l'enseignant ; l'élève lui-même ; l'environnement pédagogique ; l'environnement social.

#### **Au niveau de l'enseignant, on retiendra qu'il :**

- propose un exercice mal adapté (trop difficile) ;
- ne formule pas du tout, ou pas suffisamment des consignes ou des informations précisant les modalités de l'action à accomplir ;
- a une attitude pédagogique inadaptée à la classe.

#### **Au niveau des élèves on peut noter :**

- le manque de motivation ;
- quelques troubles passagers dus à l'épuisement physique et à la fatigue intellectuelle, aussi au comportement de l'élève lié au problème de la puberté ;
- les problèmes d'ordre physiologique ou morphologique ;
- Les absences répétées des élèves au cours.

**Au niveau de l'environnement pédagogique :**

- Il est question du matériel insuffisant ou défaillant ;
- des conditions météorologiques peu favorables.

**Au niveau de l'environnement social, c'est surtout :**

- les mauvaises fréquentations entre élèves ou entre élèves et adultes ;
- le milieu parental marqué par des désunions, des disputes, des accidents, des décès etc. ;
- un habitat présentant des contraintes (par exemple une chambre que l'on doit céder).

## CHAPITRE-2

*PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE ET ANALYSE DE LA SITUATION PRESENTE DE L'ENSEIGNEMENT EN GENERAL ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE EN PARTICULIER.*

# I- LA CARTE SCOLAIRE DANS LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF AU NIGER

## 1.1- La carte scolaire

L'expérience du Niger en matière de carte scolaire (C.S) a véritablement commencé en 1995 avec une étude pilote réalisée dans la région de Dosso, plus précisément, au niveau du département de Dogondoutchi, sur financement de la banque mondiale, à travers le projet sectoriel d'enseignement fondamental (PROSEF). En 1999, le même partenaire a financé la généralisation de la carte scolaire dans la région de Dosso.

Il a fallu attendre 2002, pour que le gouvernement français à travers l'appui technique et financier de l'union européenne (UE), arrive à la vulgariser à l'échelle nationale. Pour mieux coordonner les activités de la carte scolaire, les ministères en charge de l'éducation ont jugé utile de mettre en place le projet carte scolaire à tous les niveaux des entités administratives : niveau central, régional et sous régional. Afin de mieux cerner le concept de la carte scolaire, nous nous sommes posé un certain nombre de questions à savoir son rôle, son but et son utilité ?

Rôle de la carte scolaire dans le système éducatif nigérien ?

La carte scolaire, c'est un ensemble de méthodes, de procédures et de techniques utilisées pour planifier les besoins futurs d'éducation au niveau national, régional, sous régional et même local, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire ces besoins.

Elle repose sur trois phases :

- ▶ Le diagnostic du système éducatif ;
- ▶ Les mesures de la carte scolaire ;
- ▶ La carte scolaire prospective.

Le but de la carte scolaire nous renvoie à sa mission. Cette dernière donne accès à deux avantages:

- ▶ Servir de cadre pour fixer des priorités et des objectifs ;
- ▶ Et permettre une utilisation optimale des ressources limitées de l'Etat.

Quant à son utilité, elle peut se rapporter à plusieurs points.

Quel que soit le degré d'enseignement, la carte scolaire permet de :

- ▶ Rentabiliser les ressources existantes et rationaliser leur utilisation ;
- ▶ Réduire les disparités de tout genre : entre région, sous région, localités, sexes, groupes sociaux, etc.
- ▶ Evaluer les besoins en éducation à court et moyen termes ;
- ▶ Impliquer et responsabiliser les localités dans le développement du réseau scolaire ;
- ▶ Améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage etc.

En quoi cette carte scolaire peut être considérée comme un outil de micro-planification ?

Tout Etat prévoit dans son plan éducatif, des objectifs généraux et spécifiques dans le domaine de l'enseignement pour une période donnée. En ce sens, la carte scolaire est une technique utilisée pour la réalisation de ces objectifs sur le terrain. Enfin, parce qu'elle est préparée au niveau local par ceux la même qui sont chargés de la mettre en œuvre, la carte scolaire, contribue grandement à augmenter les chances d'atteinte des objectifs de l'éducation.

Quels sont les champs d'application et les fonctions de la carte scolaire ?

La carte scolaire est généralement introduite à l'occasion d'une grande réforme ou d'une décision visant à accroître la qualité de l'éducation.

On fait recours aux techniques de la carte scolaire pour :

- ▶ Atteindre ou consolider la scolarisation primaire universelle, en construisant des écoles à plusieurs classes de manière à améliorer les conditions d'enseignement ;
- ▶ Accroître l'enseignement secondaire en procédant à une répartition judicieuse des enseignants à leurs postes ;

Le processus de mise en place de la carte scolaire peut être évalué à deux niveaux : d'abord au niveau des unités géographiques d'intervention et ensuite à celui d'étude des cadres démographique et géographique.

Par rapport au premier cas, il est à constater que plus l'unité géographique est petite, plus on obtient des données objectives précises qui dévoilent clairement le niveau de développement du système éducatif de la localité et suggèrent par la même, les axes d'intervention pour des mesures correctives urgentes. »

Par rapport au second cas, le cadre démographique permet de recueillir les données sur la population totale, sa distribution spatiale, son taux de croissance, sa population scolarisable, etc.

Le cadre géographique conditionne les possibilités d'accès des élèves à l'école. Il fournit des informations sur l'aire de recrutement pour la création de nouveaux établissements. Ainsi, une enquête socio-économique au delà de la carte scolaire met en exergue le développement harmonieux de toute localité. En outre, l'enquête doit prendre en compte l'existence d'un dispensaire, la disponibilité des infrastructures hydrauliques ou le marché. Ces éléments sont importants à connaître avant de proposer toute action au niveau local. Ainsi, la plupart des données sont extraites des résultats du profil de la carte scolaire au Niger.

## **1.2- Le diagnostic général du système éducatif**

L'état actuel du service éducatif de chaque zone d'étude fait ressortir des points forts et des points faibles en termes de :

- ▶ Capacité à satisfaire la demande potentielle d'éducation de base : indicateur de couverture et d'accès
- ▶ Etat des lieux des conditions d'encadrement notamment la qualification des enseignants, le nombre d'élèves par classe, le rapport élèves/enseignants, le nombre d'heures de service des enseignants, etc.
- ▶ L'état des locaux et des équipements scolaires permet d'évaluer la disponibilité et la qualité des bâtiments, d'identifier la capacité réelle des établissements, de faire apparaître les écoles sous utilisées ou au contraire surchargées.
- ▶ Disparités de développement et de fonctionnement entre les différentes zones. Le diagnostic permet par ailleurs de comparer chaque année la situation nouvellement constatée à celle qui avait été prévue dans le cadre de la carte scolaire prospective de l'année précédente et d'évaluer ainsi le degré de réalisation des prévisions.

A partir des résultats des travaux des équipes régionales, la division ministérielle correspondante assure la synthèse et la publication d'un rapport diagnostic du système éducatif.

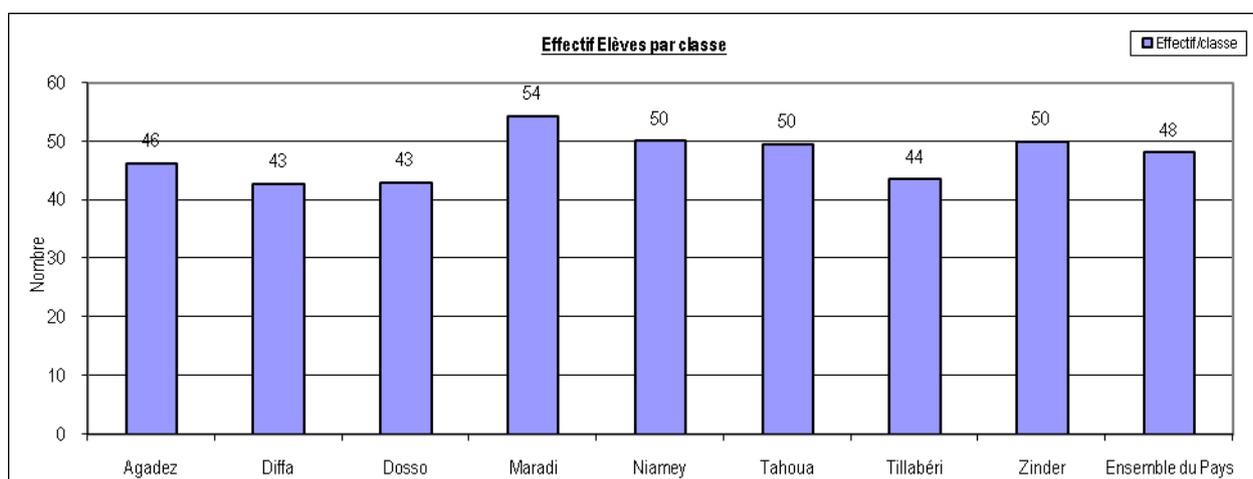
Les propositions finales résultant de ces travaux font l'objet d'un examen par les conseils sous régional, régional et national de l'éducation.

### 1-3- présentation de l'enseignement général selon les données de la carte scolaire à l'échelle nationale et au niveau de la D.R.E.S.S. de Niamey

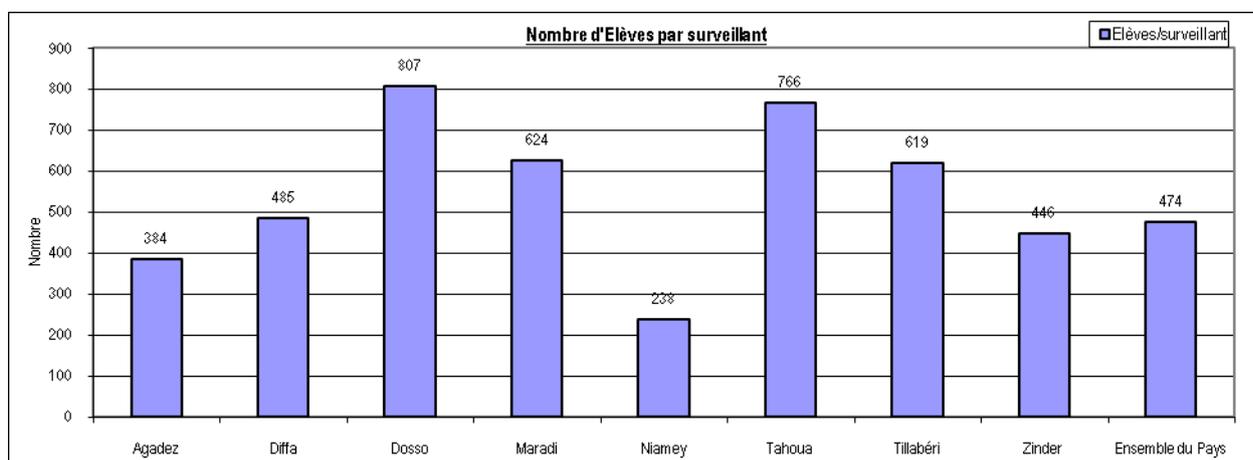
Il est question de présenter l'enseignement général au niveau national et à celui de la direction régionale des enseignements secondaire et supérieur(D.R.E.S.S), de la communauté urbaine de Niamey tel que précisé dans la carte scolaire. En effet les données disponibles datent de l'année scolaire 2007-2008 et concernent uniquement les collèges de l'enseignement général.

#### 1-3-1 Au niveau national

**Graphique 1 : le nombre des élèves par classe au niveau national (source : MESS/RS)**



**Graphique 2 : le nombre des élèves par surveillant au niveau national (source : MESS/RS)**



La lecture du graphique montre que l'enseignement de base II au niveau national est constitué de **182 010** élèves avec un effectif moyen de 48 élèves par classe, repartis dans 1674 classes de 6ème, 844 classes de 5ème, **655** classes de 4ème **et 620** classes de 3ème, soit **3780** classes tous niveaux confondus, enseignés par 5123 enseignants et encadrés par 384 surveillants.

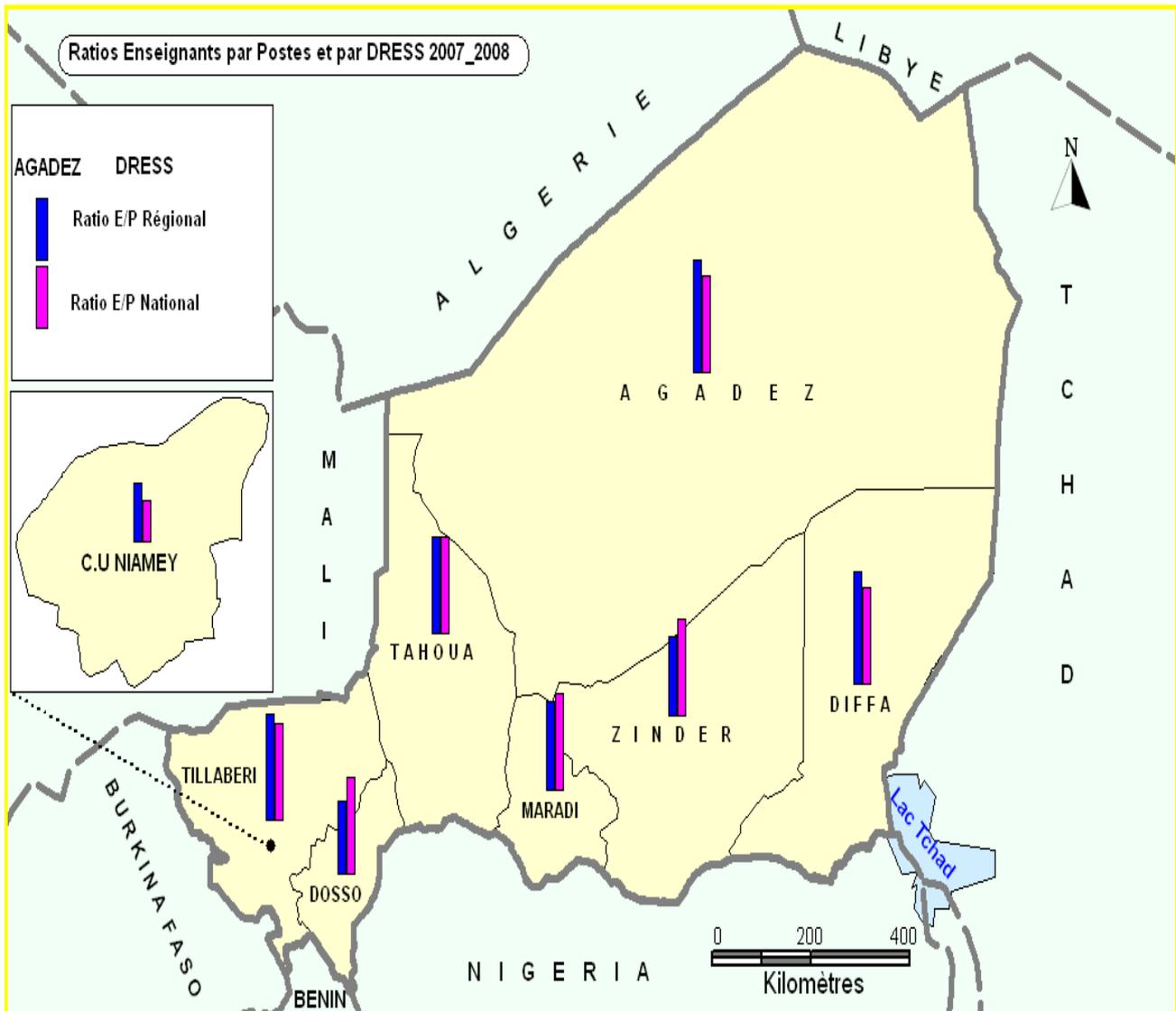
Les conditions d'encadrement présentent d'importantes disparités aussi bien entre les régions qu'à l'intérieur d'une région.

Seul le ratio effectif par classe de la région de Maradi (**54**) est largement supérieur à celui fixé par les normes pédagogiques (49). Les ratios des autres régions varient de 43 à 50 élèves par classe.

Les ratios enseignant par poste montrent qu'il y a un surplus de professeurs dans les régions d'Agadez (**1,4**), de Diffa (1,3) et de Niamey (1,6). En dehors de la région de Tillabéry (1,2) qui est conforme aux normes pédagogiques, dans toutes les autres régions du pays, il y a un manque manifeste en personnel enseignant (le ratio variant de 0,9 à 1,0). La situation ainsi présentée ne nécessite-t-elle pas des interrogations ? N'est-il donc pas urgent qu'une solution soit trouvée pour réguler ces ratios afin de redonner au système apprentissage-enseignement un dynamisme indispensable pour son efficacité ?

Le ratio de **238** élèves par surveillant dans la Communauté urbaine de Niamey explique que cette région est mieux nantie que les autres régions du pays. Par contre celle de Dosso avec un (1) surveillant pour **807** élèves et celle de Tahoua avec un (**1**) surveillant pour **766** élèves présentent chacune un besoin plus aigu que les autres régions

**CARTE : le nombre d'enseignants par poste au niveau national (source- MESS/RS)**



### 1-3-2- Au niveau de la région de Niamey

**Tableau2** : illustrant l'encadrement des élèves par classe et par niveau d'enseignement

| N°                                  | Etablissements Publics       | Effectif<br>6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> | Nombre de classes par niveau |                  |                  |                  |       | Nombre<br>d'heures | Nombre<br>de<br>postes | Nbre<br>Enseig<br>Existants | Ratio<br>Enseig/<br>poste | Effectif/<br>classe | Nombre<br>surveil | Elèves/<br>survei |
|-------------------------------------|------------------------------|---|------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------|--------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
|                                     |                              |   | 6 <sup>ème</sup>             | 5 <sup>ème</sup> | 4 <sup>ème</sup> | 3 <sup>ème</sup> | Total |                    |                        |                             |                           |                     |                   |                   |
| <b>COMMUNAUTE URBAINE DE NIAMEY</b> |                              |   |                              |                  |                  |                  |       |                    |                        |                             |                           |                     |                   |                   |
| <b>COMMUNE I</b>                    |                              |   |                              |                  |                  |                  |       |                    |                        |                             |                           |                     |                   |                   |
| 1                                   | CES Franco Arabe (1er Cycle) | 240   | 2                            | 1                | 1                | 0                | 4     | 97                 | 5                      | 8                           | 1.7                       | 60                  | 1                 | 240               |
| 2                                   | CEG 5 Franco Arabe           | 1117  | 10                           | 5                | 4                | 6                | 25    | 622                | 30                     | 50                          | 1.7                       | 45                  | 5                 | 223               |
| 3                                   | CEG 6 Yantala                | 787   | 5                            | 4                | 3                | 5                | 17    | 426                | 20                     | 36                          | 1.8                       | 46                  | 6                 | 131               |
| 4                                   | CEG Yantala I                | 809   | 5                            | 4                | 4                | 4                | 17    | 424                | 20                     | 37                          | 1.8                       | 48                  | 1                 | 809               |
| 5                                   | CEG Yantala II               | 458   | 4                            | 2                | 2                | 2                | 10    | 248                | 12                     | 18                          | 1.5                       | 46                  | 8                 | 57                |
| 6                                   | CEG Koira Kano Nord          | 703   | 7                            | 4                | 3                | 2                | 16    | 393                | 19                     | 27                          | 1.4                       | 44                  | 9                 | 78                |
| 7                                   | CES Goudel (1er cycle)       | 520   | 4                            | 3                | 2                | 2                | 11    | 272                | 13                     | 46                          | 3.6                       | 47                  | 5                 | 104               |
| 8                                   | CEG FA Koubia                | 97  | 2                            | 1                | 1                | 0                | 4     | 97                 | 5                      | 15                          | 3.2                       | 24                  | 0                 | -                 |
| 9                                   | CEG Soudouré                 | 156   | 2                            | 1                | 1                | 1                | 5     | 124                | 6                      | 10                          | 1.7                       | 31                  | 0                 | -                 |
| 10                                  | CEG Lossa Goungou            | 270   | 2                            | 2                | 1                | 1                | 6     | 148                | 7                      | 12                          | 1.7                       | 45                  | 0                 | -                 |
|                                     | Total Commune I              | 5157  | 43                           | 27               | 22               | 23               | 115   | 2851               | 136                    | 259                         | 1.9                       | 45                  | 35                | 147               |

| <b>COMMUNE II</b>  |                                |      |    |    |    |    |     |      |     |     |     |    |    |     |
|--------------------|--------------------------------|------|----|----|----|----|-----|------|-----|-----|-----|----|----|-----|
| 1                  | CEG Koira Tégui                | 482  | 4  | 2  | 2  | 1  | 9   | 221  | 11  | 16  | 1.5 | 54 | 1  | 482 |
| 2                  | CEG Dar Es Salam               | 891  | 6  | 5  | 3  | 3  | 17  | 420  | 20  | 36  | 1.8 | 52 | 4  | 223 |
| 3                  | CEG 11                         | 1923 | 16 | 9  | 8  | 8  | 41  | 1016 | 48  | 70  | 1.4 | 47 | 7  | 275 |
| 4                  | CEG 15 Banizoumbou             | 1370 | 7  | 5  | 6  | 4  | 22  | 546  | 26  | 39  | 1.5 | 62 | 5  | 274 |
| 5                  | CEG 24 Banifandou              | 549  | 4  | 4  | 3  | 3  | 14  | 348  | 17  | 27  | 1.6 | 39 | 8  | 69  |
| 6                  | Lycée Issa Korombé (1er cycle) | 294  | 3  | 2  | 1  | 1  | 7   | 172  | 8   | 10  | 1.2 | 42 | 2  | 147 |
| 7                  | CES Lazaret (1er cycle)        | 1172 | 10 | 6  | 4  | 5  | 25  | 619  | 29  | 36  | 1.2 | 47 | 2  | 586 |
| 8                  | CEG /FA Lazaret                | 897  | 10 | 3  | 1  | 1  | 15  | 364  | 17  | 29  | 1.7 | 60 | 1  | 897 |
|                    | Total Commune II               | 7578 | 60 | 36 | 28 | 26 | 150 | 3706 | 176 | 263 | 1.5 | 51 | 30 | 253 |
| <b>COMMUNE III</b> |                                |      |    |    |    |    |     |      |     |     |     |    |    |     |
| 1                  | CEG 1 Centre                   | 751  | 4  | 3  | 3  | 5  | 15  | 378  | 18  | 28  | 1.6 | 50 | 4  | 188 |
| 2                  | CEG 2 Nouveau Marché           | 1072 | 5  | 5  | 4  | 5  | 19  | 475  | 23  | 35  | 1.5 | 56 | 4  | 268 |
| 3                  | CEG 3 Hima Yankory             | 1071 | 6  | 6  | 4  | 4  | 20  | 496  | 24  | 37  | 1.6 | 54 | 3  | 357 |
| 4                  | CEG 4                          | 1006 | 5  | 4  | 4  | 4  | 17  | 424  | 20  | 30  | 1.5 | 59 | 5  | 201 |
| 5                  | CEG 8                          | 1081 | 6  | 5  | 4  | 5  | 20  | 499  | 24  | 36  | 1.5 | 54 | 5  | 216 |
| 6                  | CEG 12                         | 325  | 4  | 2  | 2  | 3  | 11  | 275  | 13  | 25  | 1.9 | 30 | 1  | 325 |
|                    | Total Commune III              | 5306 | 30 | 25 | 21 | 26 | 102 | 2547 | 121 | 191 | 1.6 | 52 | 22 | 241 |

| <b>COMMUNE IV</b> |                                    |       |     |     |     |     |     |       |     |      |     |    |     |     |
|-------------------|------------------------------------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-----|------|-----|----|-----|-----|
| 1                 | CEG 7                              | 603   | 4   | 2   | 3   | 3   | 12  | 300   | 14  | 27   | 1.9 | 50 | 3   | 201 |
| 2                 | CEG 10                             | 845   | 7   | 4   | 4   | 4   | 19  | 472   | 22  | 33   | 1.5 | 44 | 4   | 211 |
| 3                 | CEG 21 Wadata                      | 956   | 6   | 5   | 3   | 4   | 18  | 447   | 21  | 30   | 1.4 | 53 | 7   | 137 |
| 4                 | CEG Gamkalley                      | 396   | 4   | 2   | 2   | 1   | 9   | 221   | 11  | 17   | 1.6 | 44 | 1   | 396 |
| 5                 | CES Saga (1er cycle)               | 762   | 5   | 4   | 4   | 4   | 17  | 424   | 20  | 38   | 1.9 | 45 | 2   | 381 |
| 6                 | CES Talladjé (1er cycle)           | 1711  | 12  | 6   | 7   | 7   | 32  | 796   | 38  | 59   | 1.6 | 53 | 2   | 856 |
| 7                 | CES Aéroport (1er cycle)           | 1938  | 8   | 7   | 7   | 6   | 28  | 697   | 33  | 47   | 1.4 | 69 | 4   | 485 |
| 8                 | CES Prytanée Militaire (1er cycle) | 211   | 2   | 2   | 2   | 2   | 8   | 200   | 10  | 18   | 1.9 | 26 | 0   | -   |
| 9                 | CES/ FA Talladjé                   | 1211  | 8   | 6   | 5   | 3   | 22  | 542   | 26  | 41   | 1.6 | 55 | 6   | 202 |
|                   | Total Commune IV                   | 8633  | 56  | 38  | 37  | 34  | 165 | 4099  | 195 | 310  | 1.6 | 52 | 29  | 298 |
| <b>COMMUNE V</b>  |                                    |       |     |     |     |     |     |       |     |      |     |    |     |     |
| 1                 | CES Rive Droite (1er cycle)        | 1233  | 10  | 4   | 5   | 4   | 23  | 569   | 27  | 47   | 1.7 | 54 | 3   | 411 |
| 2                 | CEG F/A Rive Droite                | 501   | 3   | 2   | 2   | 3   | 10  | 251   | 12  | 24   | 2.0 | 50 | 3   | 167 |
| 3                 | CEG Gawèye                         | 1082  | 10  | 5   | 4   | 3   | 22  | 541   | 26  | 45   | 1.7 | 49 | 2   | 541 |
| 4                 | CEG Lamordé                        | 673   | 5   | 4   | 3   | 3   | 15  | 372   | 18  | 28   | 1.6 | 45 | 3   | 224 |
|                   | Total Commune V                    | 3489  | 28  | 15  | 14  | 13  | 70  | 1733  | 83  | 144  | 1.7 | 50 | 11  | 317 |
| 37                | Ensemble C.U Niamey                | 30163 | 217 | 141 | 122 | 122 | 602 | 14936 | 711 | 1167 | 1.6 | 50 | 127 | 238 |

Le ratio enseignant par poste de la région qui est de **1,6** fait ressortir un surplus de professeurs dans la communauté urbaine de Niamey. Le ratio effectif par classe moyen de la communauté urbaine de Niamey est de **50** élèves par classe.

Ce ratio est relativement normal au niveau de chacune des Communes.

Le ratio élèves par surveillant moyen est de **238**. Il est acceptable au niveau régional. Cependant la Commune I, avec un ratio de **147** élèves par surveillant est en surnombre alors que la Commune IV avec un ratio élèves par surveillant de **298** dépasse la norme d'où la nécessité d'un redéploiement de surveillants vers cette Commune.

### **1-3-3 - Présentation de la communauté urbaine de Niamey**

De par sa position géographique la ville de Niamey est située entre le **13°31** de latitude Nord et **26°** de longitude Est. D'une superficie de **255km<sup>2</sup>** sur les **1 267 000 km<sup>2</sup>** pour l'ensemble du pays, la communauté urbaine de Niamey est construite sur deux plateaux. Elle est devenue la capitale du Niger à partir de **1926** en faveur d'un transfert au détriment de la ville de Zinder. Elle est érigée en communauté urbaine depuis le **24 Décembre 1988** et comporte cinq communes. Elle est située sur le fleuve Niger dans l'extrême Ouest du pays. Le climat est du type sahélien avec une pluviométrie variant entre **500** et **750 mm** par an. Elle a une population estimée à **1 222 066** habitants contre **15 200 000** que compte le pays.(source :Institut National de la Statistique)

La communauté, sur le plan éducatif et par rapport au secondaire a en son sein un organe administratif du pouvoir déconcentré de l'Etat dénommée Direction Régionale des Enseignements Secondaire et Supérieur en abrégé DRESS. Cette direction est chargée de la coordination des activités scolaires du secondaire au niveau de la communauté urbaine. Elle comporte une inspection régionale de l'EPS et six(**6**) inspections ordinaires dont une inspection franco-arabe. L'inspection régionale de l'EPS comprend deux(**2**) inspecteurs, douze(**12**) conseillers pédagogiques et soixante dix-huit(**78**) enseignants d'EPS.

### **1-3-4 La politique nationale en matière de l'éducation**

Le système éducatif et ses finalités font partie de la politique nationale de développement du Niger dans son ensemble clairement défini dans la charte nationale adoptée par le référendum du 14 Juin 1987 ; elle stipule que :

« Au Niger, l'objectif primordial du développement national et la promotion économique, sociale et culturelle de l'ensemble de la nation .Il s'agit d'un développement à la base qui place l'homme nigérien au centre de cette réforme en profondeur. Il constitue la finalité d'un processus de développement au travers duquel cet homme doit s'organiser, forger et modeler sa propre conception de la vie, façonner une société nouvelle avec essentiellement des apports nigériens.»

Ainsi, il est fondamental que l'éducation mette l'accent sur la préparation d'un citoyen responsable, agent actif du développement, social et économique de son pays. C'est par cette même occasion, que la charte nationale préconise que : «La politique en matière d'éducation doit assurer la démocratisation de l'enseignement de base et affirmer son caractère obligatoire. A la base de cette éducation devrait se retrouver la réhabilitation de nos valeurs sociales, culturelles et morales. »

L'Education Physique et Sportive en s'inscrivant dans cette optique recherche à la fois l'épanouissement des élèves et l'acquisition des capacités puisées dans le patrimoine des comportements humains.

### **1-3-5 Les textes administratifs et réglementaires qui régissent la pratique de l'EPS**

La pratique des activités physiques et sportives au Niger est orientée, organisée et réglementée par des actes juridiques et administratifs parmi lesquels nous pouvons citer entre autres :

- la loi 98 -12 du 1<sup>er</sup> Juin 1998 portant orientation du système éducatif national (la LOSEN)

-la loi 98-14 du 1<sup>er</sup> Juin 1998 portant orientation, organisation et promotion des activités physiques et sportives

- l'arrêté du ministère de la jeunesse et des sports de 1989 relatif à l'élaboration et à l'adoption des Instructions recommandations Officielles (I.O) pour la canalisation et l'harmonisation de la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) à l'école par le biais de l'Education Physique et Sportive (EPS).

Dans son article 2 de la section 1 le document intitulé instructions officielles stipule que : « la pratique des APS est un droit fondamental pour chacun. »

Par cet acte l'Etat du Niger entend faire de l'EPS un outil efficace dans le processus d'apprentissage-enseignement et donner par la même occasion la création des voies et moyens en vue d'amener l'apprenant ou l'élève à être capable de construire des compétences utiles pour sa meilleure insertion sociale.

### **1-3-6- Organisations de l'éducation physique et sportive au Niger**

L'enseignement de l'EPS au Niger est régi par les Instructions et recommandations Officielles. C'est un document technique qui mentionne les intentions éducatives, les objectifs généraux et spécifiques ainsi que les voies et moyens didactiques dans le cadre de la pratique des APS à l'école.

En effet les instructions officielles ont pour but de fixer le cadre réglementant l'enseignement et l'organisation des activités physiques et sportive dans les établissements scolaires du secondaire et de l'enseignement technique. Leur application doit unifier l'enseignement de l'EPS dans l'ensemble des établissements scolaires.

L'Education Physique et Sportive au Niger vise les objectifs généraux suivants :

- L'amélioration de l'hygiène de la santé de l'individu et de son bien être ;
- L'épanouissement des valeurs socioculturelles et morales ;
- Le développement des capacités psychomotrices (développement intellectuel et corporel) ;
- La haute performance ;
- La préparation au monde du travail ;
- La préparation aux loisirs.

L'organisation des activités physiques et sportives inclut une programmation dans chaque établissement que l'enseignant s'engage à respecter avec ses élèves. Il conduira son enseignement en fonction des objectifs assignés à chaque cycle. Il tiendra du milieu, du climat, des installations sportives, du matériel et des examens dans la programmation.

L'établissement de cette programmation conduit à :

- définir à partir des niveaux de départ concrètement identifiés au début de l'enseignement, des objectifs, des niveaux d'habileté à atteindre en fonction de la durée des apprentissages ;
- choisir les moyens pédagogiques les mieux adaptés ;
- prévoir les modalités d'évaluation.

Au Niger les activités d'enseignement retenues sont les suivantes :

\*En athlétisme :

. les courses : - vitesse - endurance – longueur

. les sauts : - longueur - hauteur – triple-saut

. les lancers : - poids

\*En sports collectifs: basket-ball, football, handball, volleyball

\*En activités d'expression : gymnastique au sol, danses traditionnelles

\*En sports de combat : la lutte africaine

\*En activités d'orientation : course d'orientation.

Pour mettre en exécution ce contenu, les instructions officielles exigent des enseignants, des conseillers et des inspecteurs pédagogiques une certaine mission.

Par rapport à l'enseignant d'Education Physique, le devoir d'éducateur lui demande d'enseigner aux jeunes des connaissances sûres et utiles ainsi que des règles de conduites justes. Pour réussir dans cette tâche il est indispensable pour chacun de connaître et de maîtriser totalement les contenus pédagogiques et normes d'enseignement au Niger.

Par rapport aux conseillers pédagogiques, ils sont investis de la charge de suivre les enseignants de terrain et de leur apporter assistance chaque fois que de besoins.

Par rapport aux inspecteurs pédagogiques en tant que maillons suprêmes de la chaîne de contrôle de l'institution pédagogique, leurs fonctions leur assignent une vigilance permanente sur les contenus et les méthodes didactiques appliqués.

Les instructions officielles sont les premiers instruments de travail. Il est vrai que le bon conseil et la bonne inspection sont ceux qui s'effectuent sur des normes claires et précises, connues à la fois du conseiller et du conseillé, de l'inspecteur et de l'inspecté.

## II- ANALYSE DE LA SITUATION EDUCATIVE EN 2009-2010 DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE NIAMEY

### 2.1- Situation du personnel d'encadrement

**Tableau 3** : montre le nombre des conseillers pédagogiques et enseignants par inspection

| inspections<br>nombre    | IES NY1 | IES NY2 | IES NY3 | IES NY4 | IES NY5 | IES F/A | TOTAL |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------|
| Nombre de<br>conseillers | 03      | 02      | 02      | 02      | 01      | 02      | 12    |
| Nombre<br>d'enseignants  | 11      | 19      | 14      | 16      | 11      | 7       | 78    |

IES : Inspection de l'Enseignement Secondaire arabe

NY : Niamey

F/A : Franco-

Au niveau de l'effectif des élèves par classe, par rapport au premier cycle selon les statistiques de la carte scolaire, nous avons en moyenne cinquante (50)

élèves par classe depuis 2008 ce ratio nombre d'élèves par classe est moindre au niveau des lycées. Autrement dit inférieur à 50 élèves/classe.

Il ressort de ce tableau un déséquilibre du nombre de conseillers dans les inspections ; par exemple IES Ny1 a 03 conseillers pour 11 enseignants, alors qu'IES Ny2 n'a que 02 conseillers pour 19 enseignants ; ou encore IES Ny5 qui n'a qu'un seul conseiller pour 11 enseignants.

Ceci montre combien de fois les conseillers pédagogiques ne sont pas mis dans les mêmes conditions de travail, ce qui affecterait leurs prestations.

## 2.2 - Situation des établissements par inspection

**Tableau 4** : montre le nombre d'établissements par inspection ainsi que leur date de création

| ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS DRESS NY |          |                      |          |                       |          |
|---|----------|----------------------|----------|-----------------------|----------|
| IES NY 1                                    |          | IES NY 2             |          | IES NY 3              |          |
| Collèges                                    | Création | Collèges             | création | Collège               | création |
| 1 - CEG 6                                   | 1976     | 1 – CEG 11           | 1981     | 1 – CEG 1 Centre      | 1959     |
| 2 – CEG Yantala1                            | 1988     | 2 – CEG Bani zoubou  | 1987     | 2- CEG 2              | 1965     |
| 3 – CEG Yantala2                            | 1993     | 3 – CEG Bani fondou  | 1999     | 3- CEG 3              | 1972     |
| 4 – CEG Soudouré                            | 2002     | 4 – CEG Dar-Es-Salam | 2002     | 4- CEG 4              | 1972     |
| 5 –CEG Lossogoungou                         | 2004     | 5 – CEG Koira Tégui  | 2004     | 5- CEG 8              | 1980     |
| 6 – CEG Cité Chinoise                       | 2009     | 6 – CEG Zongo        | 2010     | 6- CEG 12             | 1984     |
| CES / LYCEES                                |          | CES / LYCEES         |          | CES/ LYCEES           |          |
| 1-CES Goudel                                | 1999     | 1-Lycée Issa Korombé | 1946     | 1-Collège Mariama     | 1962     |
| 2-CES Koira kano                            | 2010     | 2- Lycée Kassai      | 1967     | 2-Lycée Municipal     | 1996     |
| 3- CES Lazaret                              | 1999     |                      |          |                       |          |
| IES NY 4                                    |          | IES NY 5             |          | IES F/A               |          |
| Collèges                                    | Création | collèges             | Création | Collèges              | création |
| 1-CEG 7                                     | 1979     | 1-CEG Lamordé        | 1989     | 1-CEG 5               | 1975     |
| 2- CEG 10                                   | 1981     | 2-CEG Gawéye         | 1992     | 2-CEG F/A Rive Droite | 2001     |
| 3- CEG 21 Wadata                            | 1992     |                      |          | 3- CEG F/A Koubia     | 2005     |
| 4- CEG Gamkalley                            | 2005     |                      |          | 4- CEG F/A NY 3       | 2010     |
| 5- CEG Route Filingué                       | 2010     |                      |          |                       |          |
| CES / LYCEES                                |          | CES / LYCEES         |          | CES / LYCEES          |          |
| 1-CES Talladjé                              | 2000     | 1-Lycée Excellence   | 1996     | 1-CES F/A             | 2006     |
| 2-CES Saga                                  | 2001     | 2-CES Rive droite    | 1997     | 2-CES F/A Talladjé    | 2008     |
| 3-CES Aéroport                              | 2004     | -                    | =        | 3-CES F/A Lazaret     | 2004     |
| 4-Prytanée Militaire                        | 1996     | =                    |          |                       |          |

CES : Complexe d'Enseignement secondaire.

Ce tableau illustre le nombre d'établissements par inspection, leur appellation, ainsi que leur date de création. Il ressort que les inspections n'ont pas la même taille en termes de nombre d'établissements. Par exemple IES Ny1 a 6 collèges et 3 ces/lycées tandis que IES Ny5 ne présente que 2 collèges et 2 ces/lycées.

### **2.3 Situation des infrastructures et équipements sportifs**

Pour ce qui est des infrastructures sportives scolaires au niveau des établissements publics la communauté urbaine de Niamey, selon les données de l'Institut National des Statistiques (INS) 2010 rapporté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports lors du forum national sur le développement des secteurs jeunesse et sports organisé en Octobre 2010 dispose de :

Infrastructures :

- 10 terrains de basketball
- 10 terrains de handball
- 21 terrains de football
- 3 terrains de volleyball
- 5 pistes d'athlétisme

Equipements :

- 9 javelots
- 26 poids
- 1 starting block
- 33 filets de football
- 43 filets de basketball
- 29 filets de handball
- 29 filets de volleyball
- 19 élastiques
- 7 cordes de grimper

On remarque une insuffisance accrue des infrastructures sportives au niveau d'établissements scolaires, ainsi que celle de leurs équipements.

### **III – RECAPITULATION DES GRANDES ORIENTATIONS ACTUELLES ET DE LEURS APPLICATIONS SUR LE TERRAIN**

#### **3.1- Organisation administrative de l'EPS**

Le décret n° 2010-577/PCSRD/MESS/RS du 29 juillet 2010, portant organisation de la direction générale des enseignements et des directions nationales du ministère des enseignements secondaire, supérieure et de la recherche scientifique et déterminant les attributions de leur responsables, précise en son article 7 que la direction nationale de l'EPS est organisée comme suit et comprend :

- La division EPS au cycle de base II et moyen
- La division suivi et contrôle de l'encadrement et des innovations pédagogiques
- La division sport scolaire universitaire et des grandes écoles

Ainsi le même décret notifie les attributions des directeurs nationaux de l'enseignement. Il ressort en son article 21 que : Sous l'autorité du directeur général de l'enseignement, le directeur national de l'EPS a pour mission de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation physique et du sport scolaire, universitaire et des grandes écoles. A ce titre il est chargé :

- d'élaborer les textes, stratégies et programmes se rapportant aux aspects pédagogiques de l'enseignement, de l'éducation physique et sportive et de veiller à leur application ;
- de proposer les projets des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'enseignement de l'éducation physique et à la pratique du sport scolaire et dans les grandes écoles ;
- Déterminer les critères d'évaluation des élèves et des enseignants d'Education Physiques et Sportive et de veiller à leur application ;
- de participer à l'organisation technique des examens du Brevet d'Etudes du 1<sup>er</sup> Cycle, du Baccalauréat, des concours et tests en matière d'éducation physique et sportive ;
- d'assurer le suivi de l'encadrement pédagogique des enseignants d'Education Physique et Sportive ;
- d'établir les normes techniques des installations sportives ;

- de Veiller à la mise en place des équipements sportifs dans les établissements scolaires, universitaires et dans les grandes écoles ;
- Organiser des compétitions sportives, scolaires, universitaires et dans les grandes écoles au niveau national et international en relation avec le ministère chargé des sports.

### **3.2- L'organisation technique de l'accompagnement pédagogique en EPS**

Par souci d'un contrôle efficace du système éducatif, le département ministériel en charge de l'enseignement secondaire a pris un certain nombre de mesures dont on peut citer entre autres l'arrêté numéro 0114/MESS/R/S/SG/DGE/DECB2/M du 28 juin 2010, portant création, attribution et organisation de trois (3) inspections pédagogiques régionales.

Ainsi, de l'organisation en inspection pédagogique Nationale, on passe à trois inspections régionales avec la configuration suivante :

- Inspection pédagogique régionale de Niamey couvre la région de Dosso, la région de Tillabéry et la communauté urbaine de Niamey
- Inspection pédagogique régionale de Maradi couvre la région de Diffa, la région de Zinder et la région de Maradi
- Inspection pédagogique régionale de Tahoua qui couvre la région d'Agadez et la région de Tahoua

L'inspection pédagogique régionale (IPR) est rattachée à la Direction Régionale des Enseignements Secondaire et Supérieur (DRESS) de la région ; elle est aussi placée sous l'autorité de la direction des enseignements de cycle de base II et moyen (DECBII/M).

L'inspection pédagogique régionale (IPR) a une mission permanente de conseil, d'animation, d'information, de formation, de contrôle, d'évaluation et d'impulsion des actions mises en œuvres par la DECBII/M dans le cadre de la politique éducative définie au plan national.

Une inspection pédagogique régionale (IPR) est constituée de deux départements :

- Le département des lettres et sciences humaines
- Le département des sciences

Le département des lettres et sciences humaines regroupe les disciplines suivantes :

- Cellule français
- Cellule philosophie
- Cellule histoire- géographie
- Cellule anglais

Le département des sciences regroupe les cellules disciplinaires suivantes :

- Cellule mathématique
- Cellule sciences physiques
- Cellule sciences de la vie et de la terre
- Cellule éducation physique et sportive
- Cellule économie familiale

Chaque département est dirigé par un inspecteur chef de département élu par ses pairs pour une durée de deux ans. Il est assisté par un ou plusieurs inspecteurs disciplinaires.

La coordination des activités de l'inspection pédagogique régionale est assurée par un inspecteur coordinateur nommé par arrêté du ministre sur proposition de la DECBII/M.

Il a pour mission :

- Organiser et coordonner les activités des inspecteurs pédagogiques régionaux
- Centraliser leurs travaux et d'en établir un bilan annuel qui sera transmis à la DECBII/M.
- Administrer le budget de fonctionnement de l'IPR
- Représenter l'institution en cas de besoin.

Les inspections pédagogiques régionales de l'enseignement secondaire général assurent au niveau régional :

- L'élaboration des programmes d'activités de formation au plan régional ;

- La formation continue des enseignants et des conseillers pédagogiques dans leurs régions d'affectation ;
- L'évaluation et le contrôle des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique éducative définie au plan régional pour l'enseignement secondaire général ;
- L'appréciation de la performance et de l'efficacité du matériel didactique, des méthodes et stratégies mises en œuvre dans les établissements de l'enseignement secondaire général et leurs régions d'affectation ;
- Le contrôle des manuels scolaires utilisés dans les établissements scolaires de l'enseignement secondaire général au niveau régional ;
- La conception au niveau régional des outils pédagogiques et matériels didactiques adaptés aux programmes d'enseignement en vigueur ;
- Les études et réflexions devant permettre de formuler des propositions et d'orienter les prises de décisions dans le sens de l'amélioration de l'enseignement secondaire général dans leurs régions d'affectation.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'inspection pédagogique régionale dispose :

- De conseillers pédagogiques, des animateurs pédagogiques et d'inspecteurs de l'enseignement secondaire (IES) ;
- D'un secrétariat
- D'un personnel auxiliaire non enseignant (secrétaire, gardien, chauffeur, planton et manœuvre ...)
- D'un centre de documentation et d'information.

Les inspecteurs régionaux sont nommés par arrêté du ministre.

Peuvent être nommés inspecteurs régionaux de l'enseignement secondaire général, les conseillers pédagogiques du second cycle du secondaire général ayant reçu une formation d'inspecteur pédagogique. Toutefois, pour une période transitoire de trois ans, les professeurs certifiés ayant reçu une formation d'inspecteur pédagogique peuvent être nommés.

## **IV- RECAPITULATION DES DEVIANCES CONSTATEES DANS L'APPLICATION DU SYSTEME EDUCATIF ET RECHERCHE DES VOIES ET MOYENS POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE DE QUALITE**

### **4.1- Les déviations constatées**

Ces déviations peuvent être matérialisées par les manifestations des comportements qui ne cadrent pas avec les missions assignées. Cet état de fait est lié à un écart entre la planification et la mise en œuvre des objectifs sur le terrain. On peut alors constater que :

- L'enseignant exerce trop d'autorité sur les élèves ; ce qui pourrait engendrer la démotivation de ces derniers par rapport à la pratique de l'EPS ;
- L'enseignant est très amorphe et intervient très peu dans le cadre de l'interaction entre lui et les élèves, absence de feed-back qui permet de situer l'élève par rapport à sa prestation. Ce climat ne favorise pas un enseignement-apprentissage efficace
- Le conseiller pédagogique agit sur l'enseignant, sans pour autant tenir compte de l'intervention de l'inspecteur ; ce qui crée une confusion dans le comportement de l'enseignant avec comme conséquence, la non application claire des instructions officielles en matière d'enseignement de l'EPS
- Le conseiller pédagogique impose à l'enseignant une méthodologie de travail, qui rencontre le refus de l'enseignant dans l'exécution de son programme. Ce genre de comportement ne favorise pas une harmonie d'échange entre le conseiller et l'enseignant
- L'inspecteur évalue l'enseignant sans connaître réellement le contenu de l'encadrement opéré par le conseiller sur le même enseignant. Or le seul passage de l'inspecteur peut l'influencer négativement dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi, l'inspecteur pourrait faire une mauvaise appréciation de l'enseignant,
- L'inspecteur se transforme en « super homme » qui décide de quand et où il doit évaluer l'enseignant, ceci engendre un climat de méfiance entre d'une part l'inspecteur et le conseiller qui intervient auprès de l'enseignant et d'autre part entre lui et l'enseignant

## **4.2- les voies et moyens pour la mise en place d'un enseignement d'EPS de qualité**

Pour résorber le problème d'encadrement, l'Etat du Niger a, en plus des inspections pédagogiques régionales créé d'autres inspections dénommées inspections régionales de l'EPS dans chacune des huit régions que compte le pays .Ainsi aussi bien l'EPS que le sport scolaire seront pris en charge.

Par ailleurs, le ministère essaie de doter ces régions en outils didactiques (petits matériels notamment mais en quantité insuffisante).

Cependant, l'implication de l'Etat à travers les nouvelles orientations du système éducatif doit permettre une réduction significative de l'écart entre la planification et la mise en œuvre sur le terrain des objectifs généraux de l'EPS. Ceci nous amènera à obtenir des résultats montrant que :

- L'enseignant crée la motivation nécessaire au niveau des élèves lors des séances d'EPS ;
- l'enseignant maîtrise le contenu du programme d'enseignement ;
- l'inspecteur et le conseiller agissent sur l'enseignant en le dotant des outils pédagogiques et didactiques adéquats dans l'exécution des tâches qui sont les siennes et dont la finalité débouche sur un enseignement d'Education Physique et Sportive de qualité .

## **V- METHODOLOGIE**

Pour les besoins de la recherche, on a utilisé le protocole suivant

La population mère, l'échantillonnage, le guide d'entretien et le questionnaire.

### **5.1- La population mère**

L'étude porte sur le suivi et l'évaluation des enseignants d'EPS de la communauté urbaine de Niamey par des conseillers et des inspecteurs pédagogiques.

Ainsi, à travers tout le pays, les actions pédagogiques sont fixées par un cadre institutionnel qui renferme des lois et règlements.

La population mère est l'ensemble des enseignants d'EPS, des conseillers et d'inspecteurs pédagogiques que compte la communauté urbaine pour l'année académique 2009-2010.

### **5.2- Echantillonnage et population cible**

La population cible est ici l'ensemble des enseignants, des conseillers et d'inspecteurs pédagogiques qui sont au niveau de la communauté urbaine de Niamey.

Ils sont repartis dans les inspections secondaires ordinaires qui sont au nombre de six(6). Les enseignants d'EPS au nombre de soixante dix huit (78), les conseillers sont au nombre de douze(12) et les inspecteurs au nombre de quatre(4)

### **5.3- Le guide d'entretien**

A ce niveau, c'est plutôt une série d'interviews qu'on a réalisées avec les dirigeants de L'EPS au niveau national à l'occasion du stage d'imprégnation et de mise en situation de responsabilité qu'on a suivi au mois d'août à octobre 2010 à la direction régionale de la communauté urbaine de Niamey et au ministère des enseignements secondaire, supérieur de la recherche scientifique. Ainsi, on s'est adressé aux responsables de la direction nationale de l'EPS. Ces derniers n'ont ménagé aucun effort pour mettre à notre disposition les textes législatifs et réglementaires en matière d'enseignement de l'EPS au Niger.

### **5.4- Le questionnaire**

Pour ce point précis il est question d'établir trois types de questionnaire :

- Un questionnaire à l'attention des enseignants d'EPS qui se rapporte aux difficultés qu'ils rencontrent dans la transmission de savoir, de savoir faire et de savoir être aux élèves d'une part et d'autre part à l'accompagnement qu'ils reçoivent des conseillers et des inspecteurs.
- Un questionnaire adressé aux conseillers pédagogiques pour savoir ce qu'ils pensent de leur mission, du programme d'enseignement, des prestations des enseignants et de leur rapport avec les inspecteurs ;
- Un autre questionnaire adressé cette fois-ci aux inspecteurs pédagogiques relatif non seulement à leur mission mais surtout à la manière dont les conseillers exercent leurs tâches sur les enseignants et enfin à l'efficacité du système pédagogique.

Les trois catégories de questionnaire concernent exclusivement la communauté urbaine de Niamey.

Ces questionnaires ont été administrés dans la période allant du mois d'août à celui de décembre 2010.

## CHAPITRE 3



PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION  
DES RESULTATS DE L'ENQUETE

A l'issue du dépouillement, on a traité les réponses en les analysant comme l'atteste les différents tableaux, ensuite on a procédé à une interprétation au besoin.

## I- LE TRAITEMENT DES REPONSES DONNEES PAR LES INSPECTEURS

**Tableau 5** : nombre d'enseignants par niveau de formation

| Catégories des enseignants | Nombre d'enseignants | Pourcentage |
|----------------------------|----------------------|-------------|
| Professeur certifié d'EPS  | 12                   | 15,4%       |
| Maitre d'EPS               | 40                   | 51,3%       |
| Maitre adjoint d'EPS       | 14                   | 17,9%       |
| Autres                     | 12                   | 15,4%       |
| TOTAL                      | 78                   | 100%        |

L'analyse de ce résultat révèle que les enseignants, à plus de la moitié c'est-à-dire 51,3% ont un niveau de maitre d'EPS qui correspond au Brevet d'instructeur (BEPC + 3 ans de formation). Le corps enseignant est constitué des professeurs certifiés des maitres adjoints et autres types d'enseignants qui n'ont pas de formation initiale en matière de l'enseignement de l'EPS. D'où on est en présence d'une diversité d'enseignants. Un réel problème de niveau de formation des enseignants se pose. Ce qui compromettrait l'efficacité des ces derniers, car des difficultés d'interprétation et d'application des intentions pédagogiques s'observent.

**Tableau 6** : le nombre d'établissements qui possèdent des instructions officielles

| NOMBRE<br>Réponse | Nombre | Pourcentage |
|-------------------|--------|-------------|
| OUI               | 35     | 77,8%       |
| NON               | 10     | 22,2%       |
| TOTAL             | 45     | 100%        |

L'analyse de ce tableau montre que tous les établissements ne disposent pas des instructions officielles. Néanmoins, 77.8% des établissements sont en règles.

Le constat qu'on peut faire, c'est que les instructions et recommandations officielles dans l'enseignement de l'EPS ne seront pas respectées.

**Tableau 7** : nombre des établissements qui présentent des installations sportives

| Répartition de terrains | Nombre | Pourcentage |
|-------------------------|--------|-------------|
| Terrain de football     | 21     | 47,7%       |
| Terrain de basket-ball  | 10     | 22,7%       |
| Terrain de handball     | 10     | 22,7%       |
| Terrain de volley-ball  | 3      | 6,9%        |
| Total                   | 44     | 100%        |

Il ressort de cette analyse que les établissements ne sont pas tous dotés des installations sportives donnant lieu aux sports collectifs. Les établissements qui en disposent, leur nombre n'atteint même pas la moitié quel que soit le terrain considéré.

En effet les 21 établissements sur les 45 qui ont un terrain de football ne peuvent donner les mêmes chances aux élèves dans le cadre des compétitions du

championnat scolaire, dans la mesure où le plus grand nombre n'a pas de terrain. Donc leurs élèves ne peuvent pas pratiquer le football.

Les 22,2% représentant les 10 établissements scolaires, que ce soit en basket ou en handball, le nombre d'établissements qui prendront part aux compétitions entrant dans le cadre du championnat scolaire est très réduit.

Les 6,9% soit 3 terrains de volley-ball montrent que la pratique de ce sport au niveau scolaire tend à disparaître.

**Tableau 8** : les difficultés rencontrées par les inspecteurs pédagogiques lors de l'évaluation des enseignants sans formation initiale

| Cas<br>Difficultés   | Non assimilés |             | Assimilés |             | Total    |             |
|--|---------------|-------------|-----------|-------------|----------|-------------|
|  | Effectif      | Pourcentage | Effectif  | pourcentage | Effectif | pourcentage |
| Les préparations des leçons sont mal faites                            | 5             | 41,6%       | 7         | 57,4%       | 12       | 100%        |
| Les cours sur le terrain ne concordent pas souvent avec la préparation | 3             | 25%         | 9         | 75%         | 12       | 100%        |
| L'enseignant exploite très mal les I.O                                 | 12            | 100%        | 0         | 0%          | 12       | 100%        |
| L'enseignant a des problèmes de gestion de sa classe                   | 8             | 66,6%       | 4         | 33,4%       | 12       | 100%        |
| L'enseignant a des problèmes de progression pédagogique                | 9             | 75%         | 3         | 25%         | 12       | 100%        |

- L'analyse de ce tableau montre que 75% des enseignants sans formation initiale ont un problème de progression pédagogique
- L'ensemble des enseignants sans formation initiale exploitent très mal les I.O.
- 66,6%des enseignants ont un problème de gestion de leur classe

- Une proportion importante des enseignants sans formation initiale soit 41,6% préparent très mal leur leçon
- Nous avons aussi 25% des enseignants sans formation initiale qui ont des difficultés à rendre identique la préparation de la leçon, au cours présenté sur le terrain.

Les renseignements qu'on peut tirer de cette analyse est, aussi bien les inspecteurs que les enseignants ont des tâches très difficiles à mener.

**Tableau 9:** grille d'évaluation des inspecteurs

| Critères d'évaluation                                     | Notes | Pourcentage dans la notation |
|---|-------|------------------------------|
| Délimitation du terrain de cours                          | 2     | 10%                          |
| Présentation des documents pédagogiques et administratifs | 3     | 15%                          |
| Maîtrise de la classe par l'enseignant                    | 3     | 15%                          |
| Degré de motivation des élèves                            | 3     | 15%                          |
| Degré de réussite des élèves                              | 3     | 15%                          |
| Progression pédagogique                                   | 3     | 15%                          |
| Gestion rationnelle de l'heure du cours                   | 3     | 15%                          |
| <b>Total</b>  | 20    | 100%                         |

L'analyse de ce tableau fait ressortir que sept (7) critères de notation sont retenus dont six (6) sont notés sur trois (3) et la préparation du terrain notée sur deux (2).

Cette grille d'évaluation ne prend pas en compte tous les critères d'appréciation, Certains paramètres tels que l'entretien avec l'enseignant, le temps d'apprentissage moteur, les consignes d'organisation de tâches, les feedback spécifiques etc. ne sont pas respectés.

**Tableau 10:** modalités d'inspection d'un enseignant

| Nature   | Nombre | Pourcentage |
|--|--------|-------------|
| Inspection en présence du conseiller de la zone      | 1      | 25%         |
| Inspection sans la présence du conseiller de la zone | 3      | 75%         |
| Total  | 4      | 100%        |

Les enseignements qu'on peut tirer de ce tableau, seulement 25% des inspecteurs pensent que la présence du conseiller de la zone est nécessaire lors de l'inspection d'un enseignant.

Les 75% des inspecteurs ne trouvent pas l'opportunité de la présence du conseiller de la zone lors de l'inspection d'un enseignant.

Cette situation montre combien de fois, l'inspecteur et le conseiller ne se concertent pas pour apprécier les prestations d'un enseignant.

**Tableau 11 :** utilité de la note d'inspection

| Sanction / Nature de la note | Sanction   |
|------------------------------|--|
| La bonne note                | Favorable à une désignation dans les commissions d'examens |
| La mauvaise note             | L'enseignant est exposé à une affectation de punition.     |

La lecture de ce tableau illustre que, l'enseignant qui a une bonne note est favorisé lors de la désignation des membres du jury dans les commissions d'examen que ce soit pour le baccalauréat ou le brevet sportif.

Tandis que l'enseignant qui a une mauvaise note est susceptible d'affectation sanction et perd souvent son droit d'être désigné comme membre de jury aussi bien pour le brevet que pour le baccalauréat sportif.

**Tableau 12** : les recommandations des inspecteurs pour un renforcement des capacités des enseignants d'EPS

| Recommandations   | En début d'année |       | En pleine année |      | En fin d'année |       | Total |       |
|---|------------------|-------|-----------------|------|----------------|-------|-------|-------|
|   | Eff-             | Prct- | Eff             | Prct | Eff-           | Prct- | Eff-  | Prct- |
| Une documentation en quantité et en qualité en manuel d'EPS                   | 4                | 100%  | 0               | 0%   | 0              | 0%    | 4     | 100%  |
| Organisation des journées pédagogiques par UP                                 | 1                | 25%   | 2               | 50%  | 1              | 25%   | 4     | 100%  |
| Organisation des journées pédagogiques par secteur                            | 1                | 25%   | 1               | 25%  | 2              | 50%   | 4     | 100%  |
| Regroupement des enseignants en un lieu pour une harmonisation des techniques | 1                | 25%   | 1               | 25%  | 2              | 50%   | 4     | 100%  |

L'analyse de ce tableau révèle que, les inspecteurs recommandent en début, en pleine et en fin d'années l'organisation des journées pédagogiques à l'intention des enseignants dans le cadre de renforcement des capacités et ils recommandent également une documentation en manuels d'EPS en qualité et en quantité au profit de ces mêmes enseignants.

## **INTERPRETATION DES REPONSES DONNEES PAR LES INSPECTEURS**

La diversité des enseignants d'EPS ne favorise pas une harmonisation de leurs activités pédagogiques. Ainsi, chaque enseignant pense disposer de la bonne manière d'agir, ce qui est le plus souvent à la base de la « guerre d'école ». Ce type de comportement n'est pas de nature à faciliter l'entraide entre les enseignants, de même ils ont du mal à s'observer de façon mutuelle pédagogiquement parlant, lors des séances d'EPS.

Cependant, l'enseignant en situation d'examen de fin de cycle, évalue en principe les participants (élèves) d'un autre intervenant (enseignant). Or si les intervenants n'arrivent pas à arrondir leurs angles en amont, les participants risqueront de payer les frais par rapport aux sanctions qu'ils vont subir.

Les enseignants qui sont appelés à appliquer les Instructions Officielles (I.O.) et cela à l'échelle nationale, ont pour but d'uniformiser l'enseignement de l'EPS au Niger par conséquent, ils doivent impérativement disposer de ces dernières. L'Etat a donc obligation de faire en sorte qu'il existe des I.O. dans les établissements scolaires, au cas contraire, les séances d'EPS seraient affectées par le phénomène d'improvisation. Ceci, entrainerait un manque d'atteinte des objectifs d'enseignement de l'EPS.

La mission de l'EPS sous l'angle sportif débouche sur la promotion du sport scolaire et universitaire. Comment pouvons-nous réaliser cet objectif si les établissements scolaires ne disposent pas des infrastructures sportives en quantité et en qualité suffisantes, le cas échéant, la promotion du sport scolaire et universitaire serait un vain mot.

Les inspecteurs nous laissent également croire à un certain nombre de difficultés relatives à l'application des textes administratifs et réglementaires par les enseignants ; au problème de modalités d'inspection ; au problème de recrutement des enseignants sans formation initiale. Ces obstacles ou contraintes handicapent le processus d'enseignement-apprentissage.

Les inspecteurs ont formulé un certain nombre de recommandations qui ont trait :

- à une dotation en quantité suffisante des Instructions Officielles(I.O) en début de chaque année scolaire ;
- à une organisation des journées pédagogiques en UP, par secteur et par le regroupement des enseignants d'une localité donnée en un même lieu, afin d'harmoniser leur manière d'enseigner.

## **II- LE TRAITEMENT DES REPONSES DONNEES PAR LES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES**

**Tableau13 :** le nombre d'années d'expériences des enseignants avant qu'ils ne soient nommés conseillers pédagogiques

| Tranche d'âge  | Nombre de conseiller | Pourcentage |
|----------------|----------------------|-------------|
| 10-15 ans      | 2                    | 16,7%       |
| 15-20 ans      | 6                    | 50%         |
| Plus de 20 ans | 4                    | 33,3%       |
| Total          | 12                   | 100%        |

- L'analyse de ce tableau montre que la moitié des conseillers a eu la nomination entre 10 et 15 ans d'expérience soit 50% des conseillers pédagogiques.
- Il ressort également que tous les conseillers ont été nommés après 10 ans de terrains
- 33,3% des conseillers ont plus de 20ans de terrain avant d'être nommés.

**Tableau14** : le nombre d'années d'expérience en tant que conseiller pédagogique et la nature de leur diplôme

| Nombre d'années d'expériences | Nature du dernier diplôme | Nombre de conseillers | Pourcentage |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|-------------|
| 0 – 2 ans                     | CAPEPS                    | 1                     | 8,3%        |
| 2 – 4 ans                     | CAPEPS                    | 5                     | 41,7%       |
| 4 – 6 ans                     | CAPEPS                    | 6                     | 50%         |
| Total                         | CAPEPS                    | 12                    | 100%        |

- L'analyse de ce tableau illustre que tous les conseillers pédagogiques ont le même diplôme : c'est le Certificat aux aptitudes Pédagogiques d'Education Physique et Sportive (CAPEPS)
- Les conseillers les plus anciens dans la tâche ont une expérience de terrain inférieure ou égale à 6 ans et leur nombre représente la moitié des effectifs des conseillers
- Il n'ya qu'un seul conseiller qui a une expérience en la matière entre 0 et 2 ans.

Il ressort de cette analyse que les conseillers pédagogiques de la communauté urbaine de Niamey sont jeunes eu égard au nombre d'années d'expérience qu'ils ont en tant que conseillers.

**Tableau15** : documents pédagogiques de référence pour les conseillers pédagogiques

| Nature des documents pédagogiques utilisés                            | Nombre de conseillers qui utilisent ce document | Pourcentage |
|---|---|-------------|
| Les instructions officielles  | 4   | 33,3%       |
| Les nouveaux programmes de l'enseignement d'EPS                       | 1   | 8,3%        |
| Le guide de superviseur pédagogique                                   | 2   | 16,7%       |
| Le programme minimum envoyé par le ministère en début de chaque année | 5   | 41,7%       |
| Total   | 12  | 100%        |

- L'analyse de ce tableau relève que 41,7% des conseillers utilise le programme minimum envoyé chaque année par le ministère
  - 33,3% des conseillers se contentent des instructions officielles
  - Seulement 8,3% des conseillers tentent d'expérimenter d'autres documents.
- Il ressort de cette analyse que les conseillers pédagogiques n'utilisent pas la même documentation dans le cadre de suivi des enseignants d'EPS.

**Tableau 16** : Répartition des unités pédagogiques (UP) par inspection

| Les inspections secondaires | Nombres d'établissements qui ont des UP |       | Nombres d'établissements par inspection |       |
|-----------------------------|---|-------|---|-------|
|                             | Eff-                                    | Prct- | Eff-                                    | Prct- |
| IES Ny I                    | 04                                      | 8,9%  | 08                                      | 17,8% |
| IES Ny II                   | 04                                      | 8,9%  | 09                                      | 20%   |
| IES Ny III                  | 03                                      | 6,7%  | 08                                      | 17,8% |
| IES Ny IV                   | 05                                      | 11,1% | 09                                      | 20%   |
| IES Ny V                    | 02                                      | 4,4%  | 04                                      | 8,9%  |
| IES F/A                     | 02                                      | 4,4%  | 07                                      | 15,5% |
| Total                       | 20                                      | 44,4% | 45                                      | 100%  |

- La lecture de ce tableau montre que seulement 20 établissements sur 45 disposent des UP et représentent 44,4% du nombre total des établissements. On a ainsi 55,6 % des établissements soit 25 établissements qui ne disposent pas des UP.
- D'autre part, les inspections n'ont pas toutes le même nombre d'établissements. En ce sens, la plus grande inspection a 09 établissements soit 20% de l'ensemble des établissements tandis que la plus petite inspection se retrouve avec seulement 4 établissements soit 8,9% de l'ensemble des établissements
- L'inspection franco arabe n'a que 2 établissements sur les 7 qu'elle compte, qui disposent des UP.

La leçon qu'on peut tirer de cette analyse est que, d'une part les conseillers pédagogiques n'harmonisent pas leurs activités de façon uniforme et d'autre part, les inspecteurs ne sont pas très regardant par rapport à la disparité de fonctionnement des cellules pédagogiques au niveau des inspections.

**Tableau 17 : Conception de la formation continue par les conseillers**

| Effectif   | Nombre | Pourcentage |
|--|--------|-------------|
| Modalités d'action   |        |             |
| Les conseillers qui travaillent en journées pédagogiques       | 4      | 33,3%       |
| Les conseillers qui n'organisent pas les journées pédagogiques | 8      | 66,7%       |
| Total  | 12     | 100%        |

L'analyse de ce tableau révèle que seulement 04 conseillers sur les 12 soit 33,3% travaillent en journées pédagogiques, contre 8 soit 66,7% qui n'organisent pas de journées pédagogiques. En d'autres termes nous avons à peu près les 2/3 de l'ensemble des conseillers, n'organisent pas de journées pédagogiques pour des raisons qui leur sont propres.

Les renseignements que nous pouvons tirer de cette situation est que les enseignants d'EPS n'ont pas de chance de rencontrer leurs collègues de la même inspection en situation de travail et cela en présence de leur conseillers afin d'échanger et d'harmoniser leur manière d'accomplir les tâches qui sont les siennes.

**Tableau - 18 : modalités d'organisation des journées pédagogiques pour les conseillers qui les font**

| Modalité d'organisation                      | Nombre | Pourcentage |
|--|--------|-------------|
| Regroupement des enseignants par UP          | 1      | 25%         |
| Regroupement des enseignants par secteur     | 1      | 25%         |
| Regroupement des enseignants en un seul lieu | 2      | 50%         |
| Total  | 4      | 100%        |

- L'analyse qui résulte de ce tableau est que les conseillers à 50% qui organisent des journées pédagogiques regroupent tous les enseignants de leur zone en un seul lieu (un seul établissement)
- Il y'a seulement 25% des conseillers qui organisent ces journées par secteurs et par UP.

Les renseignements que nous pouvons tirer de cette situation est que les conseillers pédagogiques qui organisent les journées pédagogiques n'ont pas les mêmes charges selon qu'ils choisissent le genre de regroupement qui leur convient.

En effet, ce qui organise ces journées par UP ont obligation de parcourir toutes les UP, alors ils ont une charge beaucoup plus grande que ceux qui prennent les autres formes de regroupement.

Aussi, ceux qui organisent les journées par secteur ont plus de charge que ceux qui les font en un seul lieu.

**Tableau 19** : nombre d'enseignants qui se conforment aux exigences des instructions officielles de par son volume et son contenu

| Répartitions des enseignants                 | Nombre | Pourcentage |
|--|--------|-------------|
| Enseignants qui se conforment aux I.O        | 20     | 25,6%       |
| Enseignants qui ne se conforment pas aux I.O | 58     | 74,4%       |
| Total  | 78     | 100%        |

L'analyse de ce tableau montre seulement le ¼ des enseignants se conforment aux exigences des instructions officielles contre les 3/4 qui n'arrivent pas.

La conclusion qu'on peut tirer est que le nombre des enseignants qui se conforment aux exigences des I.O. ne permet pas d'apprécier la pertinence de son contenu. Autrement dit, on ne peut pas facilement déceler les insuffisances ou les limites de son contenu car le nombre des enseignants qui se conforment n'est pas assez représentatif pour évaluer ces instructions officielles.

**Tableau 20** : nombre des enseignants qui envoient leur programmation annuelle aux conseillers de leur zone

| Répartitions des enseignants en fonction de leur programmation annuelle | Nombre | Pourcentage |
|---|--------|-------------|
| Enseignants qui envoient leur programmation                             | 49     | 62,9%       |
| Enseignants qui n'envoient pas leur programmation                       | 29     | 37,1%       |
| Total   | 78     | 100%        |

La lecture qu'on peut faire de ce tableau est qu'à peu près le 1/3 des enseignants n'envoie pas leur programmation annuelle aux conseillers pédagogiques.

On constate que l'équipe pédagogique chargée d'encadrer l'enseignant, ne peut pas apprécier la progression de ce dernier. Ceci aura pour conséquence un laisser aller dans la conception et la réalisation des séances d'EPS. L'enseignant peut ne même pas suivre le programme d'enseignement à plus forte raison de l'achever.

**Tableau 21** : nombre d'enseignants qui donnent satisfaction aux conseillers lors des visites de classe

| Répartition des enseignants  | Nombre | Pourcentage |
|--|--------|-------------|
| Enseignants qui donnent satisfaction lors des visites de classe        | 31     | 39,7%       |
| Enseignants qui ne donnent pas satisfaction lors des visites de classe | 47     | 60,3%       |
| Total  | 78     | 100%        |

L'analyse de ce tableau fait ressortir que seulement 39,7% donnent satisfaction aux conseillers pédagogiques lors des visites de classe. Autrement dit, même pas la moitié des effectifs des enseignants.

La leçon qu'on peut tirer est que cela va affecter les performances des élèves et de la maîtrise qu'ils peuvent avoir lors de l'enseignement- apprentissage.

### **INTERPRETATION DES REPONSES DONNEES PAR LES CONSEILLERS**

Dans leur démarche de suivi pédagogique, les conseillers n'arrivent pas à s'accorder sur les techniques et les méthodes appropriées aux enseignants d'EPS afin de les amener à améliorer leurs prestations. On a comme l'impression qu'il n'existe pas de solidarité d'actions entre les conseillers eux même bien qu'ils aient une mission d'aide aux enseignants, ce qui est un des éléments essentiels de la supervision pédagogique. Ceci explique le taux élevé des enseignants qui donnent peu de satisfaction dans leurs activités pédagogiques.

En effet les conseillers travaillent différemment et chacun a sa manière d'apprécier et de solutionner une situation pédagogique donnée. L'analyse des différents tableaux de l'enquête a révélé que les conseillers ne mettent pas dans les mêmes conditions de travail les enseignants qu'ils supervisent. Cet état de fait peut avoir de répercussions négatives sur le rendement des enseignants.

### **III- TRAITEMENT DES REPONSES DONNEES PAR LES ENSEIGNANTS D'EPS**

**Tableau 22** : nombre de fois que les enseignants reçoivent la visite du conseiller pédagogique par an

| Nombre de visite | Nombre | Pourcentage |
|------------------|--------|-------------|
| Une fois         | 21     | 27%         |
| Deux fois        | 43     | 55%         |
| Trois fois       | 14     | 18%         |
| Total            | 78     | 100%        |

L'analyse de ce résultat révèle que tous les enseignants n'ont pas le même nombre de visites pédagogiques par an. Il ressort que 55 % reçoivent deux fois la visite du conseiller pédagogique et seulement 18% arrivent à avoir trois visites de conseillers par an.

Enfin 27% n'ont droit qu'à une seule visite de conseiller par an.

La leçon qu'on peut tirer est que les conseillers à 82% n'arrivent pas à se conformer aux recommandations contenues dans le programme minimum envoyé en début de chaque année par le ministère qui arrête le nombre minimum de 3 visites.

**Tableau 23** : choix des enseignants par rapport aux journées pédagogiques organisées par les conseillers

| Choix des enseignants        | Nombre | Pourcentage |
|------------------------------|--------|-------------|
| Regroupement par UP          | 19     | 24,3%       |
| Regroupement par secteur     | 11     | 14,1%       |
| Regroupement en un seul lieu | 48     | 61,6%       |
| Total                        | 78     | 100%        |

Il ressort de l'analyse de ce résultat que 61,6% préfèrent le regroupement des enseignants par UP soit 48 enseignants sur les 78. Seulement 14,1% des enseignants pensent que la meilleure option pour organiser les journées pédagogiques, c'est de mettre tous les enseignants ensemble. Cependant, d'autres enseignants, soit 24,3% pensent plutôt choisir de mettre les enseignants par secteur.

La leçon que nous pouvons tirer de cette situation est que un peu moins de 2/3 des enseignants souhaitent travailler avec un nombre réduit en journée pédagogique, ce qui leur permettrait d'avoir beaucoup plus de temps de travail ou de temps d'engagement.

**Tableau 24** : nombre d'inspection que chaque enseignant a eu depuis le début de sa carrière jusqu'à nos jours

| Nombre d'inspection   | Nombre | Pourcentage |
|-----------------------|--------|-------------|
| Aucune fois inspectés | 20     | 25,6%       |
| Une fois inspectés    | 39     | 50%         |
| Deux fois inspectés   | 13     | 16,7%       |
| Trois fois inspectés  | 06     | 7,7%        |
| Total                 | 78     | 100%        |

L'analyse qu'on peut faire de ce tableau est que certains enseignants soit 25,6% de l'ensemble n'ont jamais connu une inspection depuis qu'ils ont commencé à enseigner.

La moitié du nombre d'enseignants soit 50% a été inspectée une seule fois et que seulement 7,7% du nombre des enseignants ont été inspectés trois fois depuis le début de leur carrière à aujourd'hui. Par ailleurs, 16,7% du nombre des enseignants ont été inspectés deux fois depuis qu'ils ont commencé à enseigner.

On peut conclure que les enseignants, quelque soit leur nombre d'années d'expérience sur le terrain, n'ont pas eu la chance de voir leurs prestations évaluées par des spécialistes. D'où, ils sont très peu informés de ce qu'ils doivent intégrer comme éléments correctifs pour qu'ils améliorent leurs prestations.

**Tableau 25** : connaissance de la note d'inspection par les enseignants évalués

| Affirmation des enseignants   | Nombre | Pourcentage |
|---|--------|-------------|
| Les enseignants qui affirment avoir pris connaissance de la note d'inspection           | 8      | 10,3%       |
| Les enseignants qui affirment ne jamais avoir pris connaissance de la note d'inspection | 70     | 89,7%       |
| Total   | 78     | 100%        |

L'analyse qui se dégage de ces résultats est que seulement 10,3% affirment avoir pris connaissance de la note d'inspection tandis que 89,7% affirment ne jamais avoir pris connaissance de la note d'inspection.

On peut retenir ici que la note d'inspection tend à être confidentielle.

**Tableau26** : conception des enseignants sur les conseils donnés par l'inspecteur et le conseiller pédagogiques par rapport au changement de comportement dans l'acquisition de compétence chez les élèves.

| Conception des enseignants  | Nombre d'enseignants | Pourcentage |
|---|----------------------|-------------|
| Les enseignants qui estiment que les conseils des encadreurs font changer les comportements des élèves dans l'acquisition des compétences | 29                   | 37,2%       |
| Les enseignants qui estiment qu'il n'ya pas de changement de comportements des élèves dans l'acquisition des compétences                  | 49                   | 62,8%       |
| Total   | 78                   | 100%        |

L'analyse de ces résultats fait ressortir que 37,2% des enseignants pensent que les encadrements qu'ils reçoivent des conseillers et inspecteurs pédagogiques ont une incidence directe sur le changement de comportement des élèves lors de l'acquisition des compétences chez ces derniers. Par contre les 62,8% du nombre des enseignants pensent qu'il n'y a pas d'incidence directe sur le changement des comportements dans l'acquisition des compétences chez les élèves.

**Tableau 27** : appréciation du coefficient affecté à l'EPS par les enseignants par rapport à la motivation des élèves dans la pratique des APS

| Appréciation des enseignants  | Nombre d'enseignants | Pourcentage |
|---|----------------------|-------------|
| Les enseignants qui pensent que le coefficient affecté à l'EPS motive les élèves dans la pratique des APS | 21                   | 26,9%       |
| Les enseignants qui pensent que le coefficient affecté à l'EPS ne favorise pas la motivation des élèves   | 57                   | 73,1%       |
| Total   | 78                   | 100%        |

L'analyse de ces résultats montre que 73,1% du nombre des enseignants pensent que le coefficient affecté à l'EPS au secondaire n'est pas de nature à motiver la pratique des APS chez les élèves.

Seulement 26,9% trouvent que le coefficient suffit pour susciter aux élèves la motivation nécessaire dans la pratique des APS.

**Tableau 28** : propositions du coefficient affecté à l'EPS par les enseignants

| Propositions de coefficient affecté à l'EPS par les enseignants | Nombre d'enseignants | Pourcentage |
|---|----------------------|-------------|
| Proposition du coefficient un (1)                               | 10                   | 12,8%       |
| Proposition du coefficient deux (2)                             | 68                   | 87,2%       |
| Total   | 78                   | 100%        |

L'analyse qui ressort de ce tableau est que 87,2 % du nombre des enseignants pensent que le coefficient d'EPS doit être rehaussé à deux (2) afin de susciter un engagement réel des élèves dans la pratique des APS. Ainsi seulement 12,8 % du nombre des enseignants pensent que le coefficient un (1) est suffisant.

### **INTERPRETATION DES REPONSES DONNEES PAR LES ENSEIGNANTS**

La relation entre les conseillers, les inspecteurs pédagogiques et les enseignants est peu rentable car ces derniers à un nombre important affirment que, l'assistance qu'ils reçoivent n'a pas d'impact direct sur la progression des élèves, cela présume que les conseillers ont du mal à motiver les enseignants ou les interventions pédagogiques ne cadrent pas avec le souhait de ces derniers.

Tous ces comportements ont pour conséquence, les mauvais résultats des élèves dans le processus d'enseignement-apprentissage.

## IV- RECOMMANDATIONS

#### **4.1- A l'endroit de l'Etat**

Pour un meilleur suivi et évaluation pédagogique des enseignants d'EPS, il est nécessaire que l'Etat s'implique en amont comme en aval dans l'encadrement pédagogique de ces derniers. Ainsi on peut recommander à l'Etat :

- ❖ De veiller à la mise en place des infrastructures et équipements sportifs, des supports pédagogiques ainsi que des matériels didactiques au niveau de chaque établissement scolaire.
- ❖ De recruter en quantité et en qualité des enseignants spécialisés tout en leur assurant une formation continue et en mettant fin au recrutement des enseignants sans formation initiale.
- ❖ De rehausser le coefficient de l'EPS et d'accorder une subvention conséquente à chaque établissement scolaire destinée à la pratique des APS

#### **4.2- A l'endroit des Inspecteurs Pédagogiques**

Comme le stipulent les instructions officielles, les inspecteurs pédagogiques sont « les maillons suprêmes de la chaîne pédagogique » Pour ce faire, ils jouent un rôle fondamental dans le rendement de l'EPS en tant que discipline d'enseignement. A cet effet, il est recommandé aux inspecteurs pédagogiques :

- ❖ D'évaluer les enseignants d'EPS en tenant compte d'un certain nombre de critères qui s'articulent autour de :
  - ✚ l'examen des documents administratifs et pédagogiques
  - ✚ Organisation de la séance et les tâches d'apprentissages proposées aux élèves
  - ✚ Permettre à l'enseignant de s'expliquer par rapport à sa préparation et à la réalisation de la séance
- ❖ D'avoir une synergie d'actions pédagogiques entre les inspecteurs et les conseillers pédagogiques durant tout le processus d'enseignement – apprentissage des élèves exercé par les enseignants
- ❖ De veiller à l'application des instructions officielles à tous les niveaux du processus enseignant apprentissage ainsi que l'uniformisation de la documentation et des tâches dévolues aux conseillers et enseignants d'EPS

### **4.3- A l'endroit des conseillers pédagogiques**

Les conseillers assurent le suivi pédagogique des enseignants à ce titre ils doivent intervenir auprès de ces derniers pour leur donner les moyens et méthodes pédagogiques adéquats afin de les rendre plus efficaces dans l'exercice de leurs tâches. Ainsi il est recommandé aux conseillers de :

- rassurer, motiver, animer, informer les enseignants afin de les inciter à améliorer leur efficacité
- tenir compte de la diversité des enseignants en leur proposant des tâches spécifiques dans le suivi pédagogique. Ils doivent veiller sur l'équité des charges et des documents pédagogiques au niveau de ces derniers.
- mettre au courant les inspecteurs pédagogiques, des difficultés des enseignants dans leur spécificité

### **4.4- A l'endroit des Enseignants d'EPS**

Les enseignants ont la lourde et exaltante mission de permettre aux élèves d'acquérir le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. De ce fait il leur est recommandé :

- d'avoir une documentation riche et variée et s'ouvrir aux échanges pédagogiques que ce soit au niveau des UP, avec les conseillers ou les inspecteurs pédagogiques

S'adapter à leur environnement pédagogique et à assurer pleinement l'animation sportive

- d'être actif, c'est à dire un cadre de référence plutôt que vouloir plaquer une méthode standard,
- d'être efficace, c'est à dire d'organiser sa classe en mettant en place les routines et les règles qu'il enseigne, dès le début de l'année scolaire, Il communique ses attentes et explique les rôles, s'organise pour permettre beaucoup de temps d'engagement aux élèves, il planifie des tâches significatives qui représentent de bonnes chances de réussite et donne un rythme rapide à la leçon, l'enseignant supervise activement le travail des

élèves, met en place un système d' évaluation qu' il applique de façon constante, l'enseignant efficace doit être clair dans ses explications, chaleureux et enthousiaste,

## CONCLUSION

La notion de suivi et d'évaluation pédagogiques reste un moyen de contrôle et d'orientation efficace des compétences construites à partir des acquisitions des connaissances sur le savoir, le savoir faire et la savoir être. L'évaluation pédagogique nous renvoie à celle du processus didactique qui concerne l'enseignant, le pédagogue, le gestionnaire du système éducatif ainsi que le curricula. Le suivi pédagogique est matérialisé par l'encadrement pédagogique de l'enseignant d'EPS ainsi que l'ensemble de projets et programmes relatifs à la pratique de l'EPS à l'école.

Pour mieux assurer le suivi et l'évaluation pédagogiques des enseignants d'EPS au Niger, deux outils de contrôle et de supervision ont vu le jour ; dont l'un se charge de l'administration de l'EPS et l'autre occupe l'aspect pédagogique dans l'accompagnement des enseignants. Il s'agit respectivement de la Direction Nationale de l'EPS et des inspections pédagogiques régionales. Malgré ces stratégies de mise en œuvre d'un système éducatif mieux contrôlé et plus adapté au contexte actuel, force est de constater que des problèmes subsistent quant à la pratique effective de l'EPS au niveau du pays, et particulièrement au sein de la communauté urbaine de Niamey. Ces problèmes d'accompagnement pédagogiques sont inhérents au manque de synergie d'actions entre les conseillers et les inspecteurs pédagogiques comme l'atteste le résultat de notre enquête.

Cependant, la nature de ces difficultés ou des problèmes pédagogiques se rapportent à la diversité des enseignants, au manque ou à l'insuffisances des équipements et infrastructures sportifs, au manque de formation initiale et continue des enseignants chargés d'assurer l'exécution des programmes scolaires et au peu d'intérêt qu'accordent les différents acteurs du système éducatif par rapport à la discipline EPS.

Les résultats de l'enquête ont révélé que les enseignants ont de difficultés dans la conception et la préparation d'une séance d'EPS, dans l'assimilation du contenu des Instructions Officielles et aussi dans le rehaussement du temps d'engagement moteur des élèves eu égard au nombre pléthorique de l'effectif d'une classe.

Les conseillers pédagogiques n'harmonisent pas leurs interventions au niveau des enseignants afin de les rendre uniformes, ce qui permet de faire usage des mêmes moyens didactiques dans l'encadrement de ces derniers.

Quant aux inspecteurs pédagogiques, ils évaluent les enseignants sans pour autant tenir compte de leur spécificité et également sans se conformer au travail d'encadrement effectué au niveau de chaque enseignant par le conseiller pédagogique. Ceci peut prêter à confusion les appréciations que l'inspecteur portera sur l'enseignant.

La pertinence des textes juridiques c'est-à-dire législatifs et réglementaires n'apporte un résultat concluant que si un effort de synergie d'action au sein de l'équipe pédagogique est opéré. Pour aboutir à cet état de fait, nous avons jugé utile d'adresser des recommandations à l'endroit de l'Etat, des inspecteurs, des conseillers et des enseignants d'EPS, dans la perspective d'un meilleur rendement du processus d'apprentissage-enseignement en éducation physique et sportive.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### Les ouvrages

- Buisson F. (1967), **dictionnaire de pédagogie** 5<sup>e</sup> édition
- Hebrard A. (1986), **l'éducation physique et sportive réflexion et perspectives** coédition revue et édition revue EPS Paris
- Lamour H. (1986), **traité thématique de pédagogie d'EPS** édition vigot Paris France.
- Lafon (1979), in cours **connaissances professionnelles en EPS** du Dr. SANE O. 2009-2010
- Legendre (1988), in cours **connaissances professionnelles en EPS** du Dr. SANE O. 2009-2010
- Maccario B. (1984), **théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des APS.**
- Mahieu P. (1992), **travailler en équipe**, édition hachette éducation.
- Margurite A. (1997), **la pédagogie et l'apprentissage**, PUF, P11.

### Les articles

- Klin. G. (1990), **niveaux d'habileté et image de la compétence en EPS**, in éducation physique et sport.
- Pineau. M. (1983), **vers un programme d'EPS** in hyper France.
- Pineau (1993), **des principes opérationnels aux programmes d'EPS**, in éducation physique et sport.

### Les cours

- ▶ BABOU .S. (30 mars-5 avril 2003), **l'évaluation pédagogique, ENS-UCAD, Thiès.**
- ▶ Dr. SANE.O. (2009-2011), **Connaissances professionnelles en EPS, INSEPS Dakar.**

### LES MONOGRAPHIES

- AMANI.S.AZIZE (2010), **l'enseignement de l'éducation physique au Niger, de 2009 à 2010.**
- ISSAKA ADAMOU (2006), **la supervision pédagogique en EPS au Niger.**
- KIBULU. Y. AGBERE (2010), **problématique de l'enseignement d'EPS au Togo.**

### LES AUTRES

- Loi 98-12 du 1<sup>o</sup> juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien (LOSEN).
- Loi 98-14 du 1<sup>o</sup> juin 1998, portant orientation, organisation et promotion des activités physiques et sportives.
- Décret 2010-577/PCSRD/MESS/RS du 29 juillet 2010 portant organisation de la Direction des Enseignements du MESS/RS et des Directions Nationales, déterminant les attributions de leur responsable.

- L'arrêté du ministère de la jeunesse et des sports de juin 1989, portant création des Instructions Officielles (I.O.).
- L'arrêté 0114/MESS/RS/SG/DGE/DEBC2/M du 28 juin 2010 portant, création, attribution et organisation de trois inspections régionales.

## **ANNEXES**

# QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES INSPECTEURS PEDAGOGIQUES

## 1. Situation matrimoniale

Sexe

Age

Dernier diplôme : .....

## 2. Vous disposez de combien de conseillers pédagogiques en EPS au niveau de la communauté urbaine de Niamey

Cinq  Dix  Quinze  Vingt  Autre à préciser

## 3. Vous disposez de combien d'enseignants d'EPS dans la communauté urbaine de Niamey ?

Dix  vingt  trente  Autre à préciser

## 4. Est ce que les établissements scolaires du secondaire disposent du document intitulé les instructions officielles

Oui  Non

## 5. Donner le nombre des établissements scolaires du secondaire dans la communauté urbaine de Niamey qui disposent des installations sportives suivantes :

Terrain de football : nombre d'établissement

Terrain de basketball: nombre d'établissement

Terrain de handball: nombre d'établissement

Terrain de volleyball: nombre d'établissement

## 6. Quel est le nombre des enseignants qui ont la formation initiale (formation professionnelle d'enseignement de l'EPS) dans la communauté urbaine de Niamey

Cinq  Dix  Quinze  Vingt  Autre à préciser

## 7. Évaluez-vous les enseignants qui n'ont pas de formation initiale de la même manière que ceux sortis des écoles de formation professionnelle en sport (INJS ou autre) ?

Si oui, quelles sont les difficultés rencontrées ?

D'ordre pédagogique

D'ordre administratif

D ordre technique

Autre à préciser :.....

.....

Sinon quelle est la différence entre le système d'évaluation des deux types d'enseignants ?

Difficultés à comprendre les instructions officielles

Difficultés à faire des démonstrations techniques dans la technique

Difficultés à remplir les documents pedagogico-administratifs

Autre à préciser :.....

.....

**8.** Quels sont les documents pédagogiques que vous utilisez dans le cadre de l'évaluation de vos enseignants ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**9.** Quels sont les critères d'évaluation que vous utilisez lors de vos inspections ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**10.** Avez-vous établi des fiches individuelles d'évaluation pour tous les enseignants de votre inspection

Oui  Non

**11.**Quelle est la finalité de la note d'inspection que vous attribuez aux enseignants d'EPS

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**12.**Comment organisez-vous le renforcement des capacités pour les enseignants qui n'ont pas de formation initiales

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**13.**Pensez-vous que les instructions officielles nécessitent une révision ?

Si oui, comment ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Sinon, pourquoi ?

.....  
.....  
.....

# QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES CONSEILLERS

## PEDAGOGIQUES

### Statut:

Situation matrimoniale

Sexe: M  F

Age  ans

Dernier diplôme :.....

**1.** Après combien d'années d'enseignement avez vous été nommé conseiller?

Entre 5 et 10 ans  Entre 10 et 15  Entre 15 et 20  Entre 20 ans et plus

**2.** Quelle est la nature de votre dernier diplôme?

Maîtrise (BAC+4)  CAPEPS (BAC+4)  Inspectorat

Autre \_\_\_\_\_ à

préciser .....

**3.** Combien d'années d'expériences sur le terrain avez-vous en tant que conseiller ?

0 - 2 ans  2 - 4 ans  4 - 6 ans  6 - 8ans  8 - 10 ans  Au delà de 10   
ans

**4.** Quels sont les documents pédagogiques que vous utilisez dans le cadre de votre mission de conseiller (juste le titre des documents) ?

- .....  
.....
- .....  
.....
- .....  
.....
- .....  
.....

**5.** Dans votre inspection, combien y'a-t-il d'établissements qui ont une structure d'unité pédagogique (UP) ?.....

6. Avez-vous le temps de vérifier la progression pédagogique au niveau de ces UP ?

Oui  Non

7. Travaillez-vous avec les enseignants qui sont sous votre coupe en journée(s) pédagogique(s)

Oui  Non

8. Comment organisez-vous les journées pédagogiques ?

- En regroupant les enseignants par secteurs ?

- En regroupant tous les enseignants dans un même lieu ?

- Autre chose à préciser.....

.....

....

9. Donner le nombre des enseignants par niveau d’instruction dans votre inspection ?

| Diplôme des enseignants \ Nombre d’enseignants | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|
| CAPEPS (BAC+4ans)                              |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |
| Brevet d’instructeur (BEPC+3ans)               |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |
| Brevet D’instructeur adjoint                   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |
| Autres   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |

10. Il ya combien d’enseignants d’EPS qui utilisent les instructions officielles dans votre inspection?.....

11. Les enseignants se conforment-ils aux exigences des instructions officielles par rapport à son volume et à son contenu ?

Oui  Non

12. Les enseignants, vous envoient-ils leur programmation annuelle ?

Oui  Non

**13.** Quel est le nombre d'enseignants qui vous donnent satisfaction lors des visites de classes au niveau de votre inspection ?

Oui  Non

**14.** Les établissements scolaires disposent ils tous des installations sportives pouvant donner droit à l'enseignement d'EPS et du sport scolaire normalement ?

Oui  Non

**15.** Avez-vous l'habitude de discuter votre programme avec votre inspecteur ?

Si oui comment ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Sinon, pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**16.** Dans le cadre de l'inspection pédagogique d'un enseignant, l'inspecteur vous associe t-il ?

Si oui comment ?

.....  
.....  
.....  
.....

Sinon, pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....